

Mot du **MAIRE**

L'année qui s'achève, marque la fin d'une époque et un bouleversement terrible dans nos existences.

Nos convictions profondes, nos certitudes ont été déstabilisées par un phénomène invisible et minuscule mais extrêmement puissant, qui met à terre la planète entière : un virus digne d'un roman de science-fiction.

Il y a un an, on découvrait le premier décès dû à ce virus en Chine, quelques semaines plus tard, l'Organisation Mondiale de la Santé reclassait officiellement l'épidémie de Covid 19 en pandémie.

Des nouveaux mots ont envahi notre quotidien : quarantaine, contamination, distanciation, gestes barrière, couvre-feu...

Le gouvernement nous envoie beaucoup d'informations parfois contradictoires relayées par des médias survoltés et le maître mot est s'adapter aux différents protocoles, dans des délais extrêmement courts.

L'année 2020 s'est déroulée entre confinement du 16 mars au 11 mai, reprise d'une vie quasi normale cet été puis seconde vague et confinement « allégé » cet automne...

Les fêtes de fin d'année sont arrivées dans ce contexte sanitaire inédit, le cœur n'est pas vraiment à la fête.

Nos pensées vont vers les personnes âgées, les personnes isolées qui souffrent ; nos jeunes aussi parce qu'avoir 20 ans en 2020 n'est pas facile !

Cette crise sanitaire majeure, a des conséquences dramatiques sur la vie économique et sociale. De nombreux commerces, entreprises,

structures liées aux loisirs, à la culture, l'événementiel ... se trouvent en difficultés. Le tourisme, présent sur notre territoire avec notamment le Domaine des Ormes, se trouve très fortement impacté. Aucune échéance, pas de perspectives, des chiffres alarmistes, quand verrons-nous le bout de ce tunnel ?

Cette crise a aussi parfois renforcé la solidarité, une façon différente de consommer en privilégiant les circuits courts. On a beaucoup parlé des achats en ligne mais j'ose espérer qu'il y a aussi une prise de conscience de notre responsabilité dans le maintien des commerces de proximité.

On doit se réinventer, proposer des actions différentes, garder le lien malgré tout avec les forces vives de notre commune : acteurs économiques, associations, acteurs de la santé, de l'éducation, de la culture ...

Durant toute cette année, des événements importants, sont presque passés inaperçus :

Les conseils municipaux ont été renouvelés, à Epiniac, sept citoyens ont accepté de prendre des responsabilités municipales et huit ont poursuivi leur engagement. Merci à tous les électeurs qui se sont déplacés lors de ce scrutin.

La vie démocratique a continué avec des réunions de conseil, des commissions qui travaillent sur les projets, un conseil d'administration du CCAS installé avant l'été ... Vous trouverez dans ce bulletin, un condensé des décisions prises.

Les projets peuvent se concrétiser avec le travail quotidien des différents agents de notre collectivité qui s'investissent dans leurs missions et je les en remercie.

La cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année, les élus vous les présentent par le biais d'une vidéo sur le site internet et la page Facebook de la commune. Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à chacun, une belle année apaisée, chaleureuse, solidaire, riche de rencontres, projets, réussites et surtout qu'elle vous apporte la santé.

Bonne année 2021 !

Pour terminer, je souhaite partager avec vous, cette légende du colibri :

« Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! » Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. »

Sylvie Ramé-Prunaux, Maire



Illuminations du bourg

SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	01
<i>Installation conseil municipal</i>	02
<i>Délibérations du conseil municipal</i>	03 > 12
<i>Informations de votre commune</i>	13
<i>Les événements</i>	14 > 17
<i>La vie de votre commune</i>	18 > 21
<i>L'actualité de notre école</i>	22 > 23
<i>Communauté de communes</i>	24 > 27
<i>Informations pratiques</i>	28 > 30
<i>La vie des associations</i>	31 > 35
<i>Commerçants et Artisans à Epiniac</i>	36

HEURES OUVERTURE MAIRIE

La mairie est ouverte au public les jours et heures suivants :

- les lundi, mardi, jeudi de 8H30 à 12H30
- le mercredi de 9H00 à 12H30
- le vendredi de 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 17H30
- le samedi de 10H00 à 12H00.

COORDONNÉES

10, rue de la Mairie - 35120 Epiniac
Téléphone : 02 99 80 00 34
Courriel : mairie.epiniac@orange.fr
Site Internet : www.epiniac.fr
Accès par moteur de recherche : epiniac.fr

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPINIAC



SYLVIE RAME-PRUNAUX
MAIRE



DESPRES JEAN-LOUIS
ADJOINT
FINANCES / BATIMENTS
ACCESSIBILITE / DEFENSE INCENDIE



LAURENT REGINE
ADJOINTE
ENVIRONNEMENT / CULTURE /
AFFAIRES SOCIALES



BOURGEAULT THIERRY
ADJOINT
PERSONNEL TECHNIQUE / VOIRIE /
ECLAIRAGE PUBLIC



DUCOUX SOAZIG
ADJOINTE
COMMUNICATION / ASSOCIATIONS /
ENFANCE - JEUNESSE



ROGER COLETTE
CONSEILLÈRE DELEGUÉE
CANTINE / PERSONNEL ADMINISTRATIF /
LOGISTIQUE



TRUFFLET JOËLLE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



RUAULT PHILIPPE
CONSEILLER MUNICIPAL



GAUTRIN ERIC
CONSEILLER MUNICIPAL



DE LA CHESNAIS ARNAUD
CONSEILLER MUNICIPAL



CHOQUET ANNE-LAURE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



DESNOS SOPHIE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



ROIZIL JÉRÔME
CONSEILLER MUNICIPAL



HARDY BENOÏT
CONSEILLER MUNICIPAL



PASSIER GÉRALDINE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Constitution des commissions municipales. Madame le Maire est présidente d'office des différentes commissions.

Urbanisme :	Présidente: Mme Sylvie Ramé-Prunaux, Maire Membres : Mrs Jean-Louis Després, Thierry Bourgeault, Philippe Ruault, Benoît Hardy, Mmes Joëlle Trufflet, Anne-Laure Choquet.
Finances :	Vice-Président : M. Jean-Louis Després Membres : tous les conseillers municipaux.
Bâtiments (accessibilité, sécurité, églises, maintenance) :	Vice-Président : M. Jean-Louis Després Membres : Mrs Eric Gautrin, Jérôme Roizil, Mmes Joëlle Trufflet, Sophie Desnos.
Défense incendie :	Vice-Président : M. Jean-Louis Després Membres : Mrs Eric Gautrin, Philippe Ruault, Mmes Joëlle Trufflet, Colette Roger, Anne-Laure Choquet.
Environnement (fleurissement, forêt communale, sensibilisation) :	Vice-Présidente : Mme Régine Laurent Membres : Mrs Eric Gautrin, Arnaud de La Chesnais, Thierry Bourgeault, Benoît Hardy, Mmes Sophie Desnos, Géraldine Passier.
Culture (lecture publique, exposition) :	Vice-Présidente : Mme Régine Laurent Membres : Mmes Colette Roger, Joëlle Trufflet, Anne-Laure Choquet.
Cimetière :	Vice-Présidente : Mme Régine Laurent Membres : Mmes Colette Roger, Géraldine Passier, Joëlle Trufflet.
Voirie (éclairage public, terrain de football) :	Vice-Président : M. Thierry Bourgeault Membres : Mrs Eric Gautrin, Jérôme Roizil, Benoît Hardy, Jean-Louis Després, Mmes Joëlle Trufflet, Régine Laurent.
Communication :	Vice-Présidente : Mme Soazig Ducoux Membres : M. Arnaud de La Chesnais, Mmes Sophie Desnos, Géraldine Passier.
Associations :	Vice-Présidente : Mme Soazig Ducoux Membres : Mrs Philippe Ruault, Jérôme Roizil, Mmes Sophie Desnos, Régine Laurent, Anne-Laure Choquet.
Enfance jeunesse	Vice-Présidente : Mme Soazig Ducoux Membres : M. Arnaud de La Chesnais, Mmes Géraldine Passier, Sophie Desnos.
Restaurant scolaire	Vice-Présidente : Mme Colette Roger Membres : Mrs Eric Gautrin, Jérôme Roizil, Mmes Géraldine Passier, Soazig Ducoux.

Commission de contrôle des listes électorales.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral).

Pour Epiniac, il s'agit de : Mmes Joëlle Trufflet, Marie-Odile Bouillis et Monique Glémot.

Commission communale des impôts directs.

Commissaires titulaires : Mme Joëlle Trufflet, M. Arnaud de la Chesnais, Mme Anne Laure Choquet, M. Philippe Ruaux, Mme Soazig Ducoux, M. Jean-Louis Després.

Commissaires suppléants : Mme Colette Roger, M. Jérôme Roizil, Mme Sophie Desnos, M. Emmanuel Vettier, M. Cyrille Ruellan, M. France Dioré.

Désignation des délégués au SIVU du Centre de Secours de Dol-de-Bretagne

Mme Ducoux Soazig, déléguée titulaire et Mme Trufflet Joëlle déléguée suppléante.

Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine.

Mr Thierry Bourgeault

Désignation du représentant communal candidat pour être membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Madame Régine Laurent

Désignation d'un « correspondant défense ».

Monsieur Eric Gautrin

Désignation d'un délégué au COS 35.

Madame Colette Roger

Commission communale permanente d'appel d'offres.

Madame Sophie Desnos et Messieurs Jean-Louis Després et Philippe Ruaux, titulaires. Mesdames Joëlle Trufflet et Régine Laurent, Monsieur Jérôme Roizil, suppléants

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Titulaires : Sylvie Ramé-Pruniaux, Jean-Louis Després
Suppléant : Arnaud de La Chesnais

Séance du 11 FÉV. 2020

1. Compte administratif : exercice 2019.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	99 123.88	-
Opérations de l'exercice	351 817.62	571 753.37
TOTAUX	450 941.50	571 753.37
Résultats de clôture	120 811.87	

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-
Opérations de l'exercice	728 196.22	996 969.09
TOTAUX	728 196.22	996 969.09
Résultats de clôture	-	268 772.87
Résultats définitifs	Excédent	389 584.74

Compte annexe pour le lotissement communal « Le Courtil de la Fontaine » :

Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-
Opérations de l'exercice	168 722.79	334 055.96
TOTAUX	168 722.79	334 055.96
Résultats de clôture	165 333.17	0.00
Résultats définitifs	0.00	0.00

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-
Opérations de l'exercice	175 872.79	175 872.79
TOTAUX	175 872.79	175 872.79
Résultats de clôture	0.00	0.00
Résultats définitifs	Excédent	165 333.17

2. Compte de gestion : exercice 2019.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

Le conseil municipal décide de répartir l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 118 772.87 € et au compte 002 un montant de 150 000 € du budget primitif communal 2020.

4. Subventions diverses.

500 €	Section locale UNC-AFN (Mr Gautrin, président de l'association n'a pas pris part au vote)
2 000 €	Association sportive "La Sainte-Pierraise" d'Epiniac, (Mr Moreaux, président de l'association n'a pas pris part au vote),
200 €	Association au Fil du Temps, (Mme Bouillis, présidente de l'association n'a pas pris part au vote)
200 €	Club cyclo
400 €	Club des Aînés d'Epiniac et de St-Léonard
1 000 €	Association des Parents d'élèves d'Epiniac - St-Léonard
1 200 €	Association « Détente et Loisirs »
450 €	A.C.C.A.
300 €	à l'association Arc en Ciel
200 €	à l'association Alcool Assistance La Croix d'Or, section Dol-de-Bretagne Pays Malouin,
100 €	à l'association AASPCE
100 €	au Comité Départemental de la Prévention routière.

Le conseil municipal propose que la subvention de 1 200 € à l'A.D.M.R. du Pays de Dol soit versée par le CCAS sur le budget de l'exercice 2020. Les associations « Les fous du Coucou », « Les Manjous d'la sabotée », « Les Cœurs de Vézin » et le comité des fêtes n'ont pas sollicité de subvention.

5. Demande de subvention exceptionnelle de l'école pour un projet pédagogique.

Le conseil municipal, décide d'attribuer une subvention de 10 € par enfant pour aider au financement du projet « Au temps des chevaliers ». Le nombre d'enfants étant de 97, la somme de 970 € sera versée à l'OGEC Epiniac-Saint-Léonard.



6. Travaux de rénovation de l'atelier technique communal : avenant n°2 au marché de Gros Œuvre (lot 3) Entreprise DURAND Bâtiment.

Pour le lot 3 Gros œuvre, l'entreprise DURAND Bâtiment bénéficie d'une moins-value pour un montant de - 1 571.77 € HT soit - 1 886.12 € TTC. Le nouveau montant du marché de l'entreprise DURAND Bâtiment est de 134 845.52 € TTC.



7. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°11.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot 11, d'une superficie de 421 m², à M. Serge Allot, domicilié à Saint-Pierre de Plesguen.

8. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°6.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°6, d'une superficie de 457 m² à M. Fabrice Fromon, domicilié à Epiniac, 4 rue du Douet des Roches.

9. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°5.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°5, d'une superficie de 540 m² à M. Andy Plihon, domicilié à Epiniac, 6 résidence des Ajoncs d'Or.



10. Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel.

L'agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) occupant le poste d'adjoint technique depuis le 1er mars 2017 dans le but de renforcer le service technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie, est nommé stagiaire à compter du 1er mars 2020.

11. Demande d'une association communale : location gratuite de la salle polyvalente pour une manifestation caritative.

Le conseil municipal accepte (Messieurs Rocher et Moreaux, membres de l'ASSP ne prennent pas part au vote) la gratuité pour l'organisation d'une manifestation au profit de l'association « Ensemble pour Matéo » et demande uniquement le paiement de la consommation de chauffage.

12. Dénomination et numérotation de lieux-dits de la commune.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la commercialisation est conditionnée par la dénomination de la voie et l'existence d'un numéro, y compris dans les lieux-dits. Pour chaque phase, un diagnostic est réalisé par Mégalis Bretagne et doit être mis à jour pour que les adresses puissent apparaître dans le Service National des Adresses (SNA). Un arrêté sera rédigé pour les adresses correspondantes.

13. Régularisation d'un chemin : désignation d'un notaire.

Une déclaration préalable a été accordée pour la rénovation d'un bâtiment au lieu-dit « Travidal ». Une régularisation des parcelles est nécessaire, pour la réalisation de divers branchements. L'étude des notaires associés de Dol-de-Bretagne est désignée.

14. Réseau des médiathèques/ bibliothèques : Règlement intérieur.

Le règlement intérieur du réseau « Lire en B@ie » des médiathèques/bibliothèques, est approuvé.



15. Remplacement des blocs secours dépannage alarme incendie : devis.

Le devis de l'entreprise J-L ELEC pour le remplacement des blocs secours dépannage alarme incendie à l'église, à la salle polyvalente et au restaurant scolaire d'un montant de 1 289.50 € HT soit 1 547.40 € TTC est accepté.

16. Remplacement vitrage suite à vandalisme : devis.

Le devis de l'entreprise PAPAIL et Fils pour le remplacement des vitrages suite aux dégradations du restaurant scolaire pour un montant de 668.00 € HT soit 801.60 € TTC, est validé.

17. Travaux sylvicoles en entretien (TRPE) : programme d'actions de l'ONF.

Le montant estimatif du programme d'actions de l'ONF pour 2020, s'élevant à la somme de 3 890.00 € HT, est retenu.



Informations diverses.

- Helo Danse souhaite proposer des cours supplémentaires à la maison des associations le lundi de 17 h à 20h à la rentrée prochaine. Une participation supplémentaire de 150 € sera demandée.
- Le club des Aînés aimerait agrandir le terrain de boules sur le terrain de football, une concertation avec le club de foot est sollicitée.

Séance du 26 MAI 2020

1. Indemnités de fonction du maire et des adjoints.

1°) Indemnité du Maire :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer l'indemnité suivante pour l'exercice effectif de fonction du Maire à 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique prévu pour la catégorie des communes de 1 000 à 3 499 habitants. Cette mesure prend effet au 27 mai 2020.

2°) Indemnité de fonction des adjoints :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer l'indemnité suivante à chacun des quatre adjoints au Maire : 80 % de 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique prévu pour la catégorie des communes de 1 000 à 3 499 habitants. (27/05/2020)

2. Indemnités de fonction du conseiller municipal titulaire de délégation.

Cette indemnité de fonction est la même que celle attribuée aux adjoints, à savoir 80% de 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique prévu dans la catégorie des communes de 1 000 à 3 499 habitants. (27/05/2020)



Séance du 9 JUIN 2020

1. Délégations du conseil municipal au maire.

Le Conseil Municipal donne délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du CGCT :

- 1° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

2° passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 3° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 4° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 5° accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
 6° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 7° fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 8° fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
 9° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
 10° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
 11° exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code ;
 12° autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 euros au taux variable : 1.35 % à ce jour, soit Euribor 3 mois moyenné (-0.25 % au 30/04/2020) majoré de 1.60 % et flooré à 0 %, les frais de dossier s'élevant à 100 euros, la commission d'engagement étant de 100 € correspondant à 0.10% des 100.000 €.

3. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : acte de vente : pièces et actes notariés.

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2019-11-80 en date du 26 novembre 2019 désignant l'étude notariale Sèche-Bordier de Dol de Bretagne pour les dossiers de vente. Il convient d'apporter une autorisation pour les actes de vente des lots.

4. Extensions et remplacements de conduites d'eau potable : rue des Artisans.

Le devis concernant l'extension du réseau d'eau potable, rue des Artisans, établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort, pour un montant de 5 641.49 € TTC base juin 2019, est accepté.



Informations diverses.

- Une rencontre avec les gendarmes pour le dispositif « voisins vigilants », est suggérée.
- Une boîte à idées est mise en place dans le hall de la mairie

Séance du 30 JUIN 2020

Monsieur Binois, du Département d'Ille-et-Vilaine présente au conseil municipal l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le bassin versant de Landal.

1. Vote des taux d'imposition des taxes communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2020 les taux d'imposition fixés en 2019, à savoir :

foncier bâti	13.09 %
foncier non bâti	43.38 %

En conséquence, les produits assurés pour la commune en 2020 sont les suivants :

foncier bâti	111 762.00 €
foncier non bâti	59 387.00 €
soit un total de :	171 149.00 €

2. Vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes	1 071 369.00 €
Dépenses	1 071 369.00 €
Section d'investissement	
Recettes	680 139.75 €
Dépenses	680 139.75 €

Soit un total général de	
Recettes	1 751 508.75 €
Dépenses	1 751 508.75 €

3. Vote du budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes	761 291.95 €
Dépenses	761 291.95 €
Section d'investissement	
Recettes	715 807.83 €
Dépenses	715 807.83 €
Soit un total général de	
Recettes	1 477 099.78 €
Dépenses	1 477 099.78 €

4. Prix du ticket de cantine.

Le prix du ticket de cantine est augmenté de 1.5 % pour l'année scolaire 2020/2021.

Le prix du repas de cantine passera donc de 3.10 € à 3.15 € pour les élèves ainsi que le personnel communal et de 5.00 € à 5.05 € pour les personnes extérieures.



5. Prime exceptionnelle COVID 19.

Madame le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune d'EPINIAC afin de valoriser « le surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

6. Indemnité pour le gardiennage des églises.

Conformément à la dernière circulaire en date du 7 mars 2019, il n'est pas prévu de modification du montant annuel de l'indemnité de gardiennage des églises pour 2020. En conséquence, la paroisse Saint-Samson recevra 241.94 € pour les deux églises d'Epiniac et Saint-Léonard.



7. Le Lotissement Le Courtil de la Fontaine : Avenant n°1.

Le conseil municipal accepte le devis de 2 250.00 € HT soit 2 700.00 € TTC de l'entreprise OUEST TP pour la réalisation du busage d'un ruisseau avec la fourniture et la pose d'un pont cadre, vers la RD4.



8. Matériel informatique au secrétariat de mairie : devis.

Le conseil municipal accepte les deux devis de Berger Levrault, prestataire informatique, pour le changement d'un poste principal d'un montant de 1 708.00 € HT soit 2 049.60 € TTC et le rajout d'un disque interne sur

le poste secondaire de 282.00 € HT soit 338.40 € TTC.

Compte-rendu :

Lors de la commission environnement qui a eu lieu le 24 juin, différents points ont été abordés :

- pour les illuminations de Noël, deux décorations supplémentaires sont proposées. Le budget illuminations pour 2020 est de 1 602 €. Le cordon lumineux autour de l'église d'Epiniac, ne fonctionne plus et le fournisseur s'est engagé à le remplacer.
- le concours des maisons fleuries est relancé, un jury est actuellement en cours de nomination avec un passage dans les prochaines semaines et une remise des prix à l'automne. Le budget de l'an passé de 1 200 € est maintenu et un règlement de concours sera élaboré pour l'année prochaine.
- le fournisseur des équipements sportifs a pris rendez-vous pour leur installation près de l'étang des Landes.
- la plantation des arbres pour les naissances de l'année devra s'accompagner d'une communication auprès des familles
- une sortie sur site est prévue le 4 juillet pour travailler sur le projet du chemin des Evêques.



Informations diverses.

Communauté de communes :

- * concernant les commissions intercommunales des impôts directs. M. Jean-Louis Després et Mme Joëlle Trufflet ont été désignés pour représenter la commune.
- * les conseillers municipaux peuvent intégrer des commissions intercommunales sans voix délibérative quand la commune n'y est pas représentée :
- économie-emploi : Mme Soazig Ducoux,
- tourisme : M. Arnaud de La Chesnais,

- gestion et entretien du patrimoine communautaire : Mme Joëlle Trufflet,
- lecture publique-environnement : Mme Régine Laurent.

* réouverture de Dolibulle le lundi 6 juillet.

* les containers à verre existants seront remplacés par 4 colonnes à verre début juillet : parking de la salle polyvalente, parking du terrain de foot, centre bourg de Saint-Léonard et la Haute Fresnais.



Lotissement :

- La voie permettant l'accès vers la parcelle A n°988 appartenant à M. et Mme Pichon Jean-Luc va être réalisée par l'entreprise Ouest TP. Les frais de viabilisation de ces parcelles sont entièrement pris en charge par les propriétaires.

Séance du **10 JUILLET 2020**

1. Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants.

Sont élus délégués titulaires : M. Ramé-Prunaux Sylvie, Després Jean-Louis, Roger Colette, et délégués suppléants : M. : Laurent Régine, Bourgeault Thierry, Ducoux Soazig.

2. Concours annuel des maisons fleuries.

Le conseil municipal décide de reconduire le concours des maisons fleuries chaque année et de le faire évoluer. La commission, présidée par Mme Régine Laurent, est composée de :

Mesdames Géraldine Passier, Cécile Hardy de Landéan et Messieurs Alexandre Clément de Combourg et Emile Gringoire de Roz-Landrieux.

La somme des prix attribués aux participants sera votée au budget primitif de chaque année.

3. Plan communal de sauvegarde : devis.

Le conseil municipal accepte le devis de l'association ECTI pour un montant de 1 640.00 € HT soit 1 968.00 € TTC. Le comité de pilotage est composé de Mmes Ramé-Prunaux, Laurent, Roger, Trufflet, Mrs Després et Gautrin.

4. Intervention pour la mise en place du RIFSEEP par le CDG 35 : devis.

Le conseil municipal valide le devis du CDG 35 d'un montant de 1 376.00 € TTC pour la mise en place de la refonte du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

5. Point additionnel : Désignation d'un représentant communal à l'OGEC.

Le conseil municipal désigne Monsieur Roizil Jérôme, conseiller municipal, pour siéger aux réunions de l'OGEC de l'école privée d'Épiniac.

Compte-rendu :

Différents points ont été abordés lors de la commission voirie du 1er juillet :

- les travaux en PATA, suite aux devis validés précédemment, sont en cours de réalisation par l'entreprise Entram, sur les routes de la Luzardière, la Gauronnière, le Val Sourdan, la Croix de Pierre, sur le parking de la boulangerie et une entrée de propriété à Cadran.
- en fonctionnement, il reste le curage et les busages à valider ainsi que la réfection de certaines routes.
- une réflexion doit être menée sur la régularisation de nombreux chemins et voies communales.

Informations diverses.

Communauté de communes :

- * une lettre d'informations mensuelle est mise en place et transmise par mail aux élus puis sur le site municipal,
- * deux référents doivent être désignés pour le dispositif « Breizh Bocage » : Mme Régine Laurent et M. Benoît Hardy,
- * dans le cadre de la représentation communale au SBC Dol, il convient de nommer un suppléant en plus du titulaire : Thierry Bourgeault est désigné,

* Mme Choleau de la SPL, destination touristique, a été sollicitée pour reprendre le projet de voie douce appelée "chemin des évêques" et en définir le tracé avec l'appui de la Communauté de communes.

Commune :

- pour la défense incendie, une rencontre avec Véolia est prévue le 16 juillet,
- un courrier du éco-hameau de La Bigotière est lu, concernant l'entretien de la voie d'accès très endommagée, au vu du développement des diverses activités et de l'accueil de plus en plus nombreux du public. Cette voie étant privée, la commune ne peut pas intervenir.
- un point est présenté sur le lotissement notamment le bassin de rétention qui a été aménagé par l'entreprise Ouest TP. Des creux ont également été refaits pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.



- le hall d'entrée de la bibliothèque présente des infiltrations d'eau au niveau du sol, près de la porte et en bas des murs.
- l'intervention de Mme Nouvel de la société SPM pour les consignes de pose des équipements sportifs est présentée, pose réalisée par le service technique.
- un état des lieux des plaques de rues a été commencé.

- une rencontre sur site, a eu lieu avec M. Chevalier, référent O.N.F. pour Épiniac.
- des actions à destination des enfants sont à l'étude : rando-nettoyage, visite dans la forêt, visite de la station d'épuration et cycle de l'eau...
- la présence nombreuse de mauvaises herbes est signalée dans les cimetières où on n'utilise plus de produits. Par conséquent, le désherbage manuel prend plus de temps aux agents accompagnés par les jeunes de l'opération « argent de poche ».



Séance du 8 SEPT. 2020

1. Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) sur le bassin versant de Landal : élection de deux propriétaires titulaires et un suppléant.

Mme le Maire informe le conseil municipal, que par lettre du 15 juin 2020, Monsieur le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier suite aux élections des conseillers municipaux en application de l'article L 227 du code électoral.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs, MM. BOURGEAULT Thierry et BOUILLIS Yannick sont élus membres titulaires et M. de La CHESNAIS Yves est élu membre suppléant.



2. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n°6.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n°6 d'une superficie de 457 m² à M. Brard Florent domicilié à Baguer-Pican. M. Fromon s'étant désisté.



3. Convention d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention présentée afin que la commune puisse recourir aux missions facultatives du CDG 35 en cas de besoin.

4. Règlement intérieur : projet.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur, obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants.

5. Coupes de l'année 2021 de l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté par l'ONF. Madame Régine Laurent, 2ème adjointe, en charge de l'environnement, assistera aux martelages des parcelles numéros 2,3,4,6 et 7.

6. Tarifs de location des salles pour une association hors commune.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition aux associations communales des salles du bâtiment à la Motte.

Elle propose de fixer un tarif pour les associations et intervenants hors commune à savoir :

Pour des demandes ponctuelles : 25 € par créneau de demi-journée,



Pour des utilisations régulières : 200 € pour 1 à 4 séances par mois, 400 € pour plus de 4 séances par mois.

7. Mise en place de poteaux d'incendie :

Le conseil municipal accepte les devis de la Compagnie des Eaux et de l'ozone Véolia pour la mise en place de trois poteaux incendie

- Poteau incendie DN 100 mm, Le Chauchix Vert pour un montant de 3 418.83 € HT soit 4 102.60 € TTC
- Poteau incendie DN 80 mm, rue des Sports pour un montant de 3 647.85 € soit 4 377.42 € TTC
- Poteau incendie DN 80 mm, lieu-dit Cadran pour un montant de 3 647.85 € soit 4 377.42 € TTC.

8. Point additionnel : Travaux de rénovation de l'église du bourg de Saint-Léonard : lancement de l'étude de diagnostic et demande de subventions.

Des travaux de rénovation de l'église du bourg de Saint-Léonard doivent être réalisés et sont éligibles à des subventions. Le conseil municipal décide de lancer l'étude de diagnostic pour la rénovation de l'église du bourg de Saint-Léonard et sollicite des subventions aussi élevées que possible.

Informations diverses.

- un recrutement va être lancé suite à la mutation de M. Guillaumeud à la commune de Melesse à compter du 1er novembre. Le groupe chargé du recrutement est composé de Madame le Maire, Mme Trufflet, Mrs Bourgeault et Després,
- les membres du CCAS réunis le 7 septembre, ont dressé le bilan de l'été et préparé les actions pour 2020/2021. Le contexte sanitaire actuel contraint à annuler le traditionnel repas avec les seniors, des propositions de remplacement sont à l'étude.
- le problème de l'éclairage au terrain de football est soulevé ainsi que les dépôts sauvages de verres au pied des colonnes.



- Mme Juhel a été remplacée par Mme Coffinet au service du midi au restaurant scolaire.

Séance du 13 oct. 2020

1. Intercommunalité - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation des représentants.

Sont désignés :

Madame Le Maire titulaire de la CLECT et M. Després Jean-Louis comme suppléant.

2. Statuts – Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – Opposition au transfert automatique de la compétence « PLUi » à l'EPCI.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence Plan Local d'urbanisme à l'EPCI et de conserver la maîtrise pleine et entière de cette compétence à l'échelle communale.

3. Rapport annuel d'activités de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel 2019.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

4. Présentation du Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

5. Présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif du Syndicat de Landal.

Ce rapport est mis à la disposition du public pour consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

6. Eglise du bourg de Saint-Léonard : lancement du marché d'étude de l'état sanitaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer le marché d'étude de l'état sanitaire pour l'église du bourg de Saint-Léonard.



7. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : taxe foncière.

Le conseil municipal précise que la taxe foncière pour les lots du lotissement « Le Courtil de la Fontaine » est payée par celui qui est propriétaire au 1er janvier.

8. Point additionnel n°1 : Travaux de rénovation de l'atelier technique communal : avenant n°1 au marché de Menuiseries extérieures (lot 6) Entreprise PAPAIL et Fils.

Pour le lot 6 Menuiseries extérieures, l'entreprise PAPAIL et Fils bénéficie d'une plus-value pour le rajout d'une télécommande de la porte principale de l'atelier, pour un montant de + 420.00 € HT soit + 504.00 € TTC.

9. Point additionnel n°2 : Travaux de rénovation de l'atelier technique communal : avenant n°1 au marché de Couverture (lot 5) Entreprise DANIEL.

Pour le lot 5 Couverture, l'entreprise DANIEL bénéficie d'une plus-value et d'une moins-value, pour un montant de + 0.98 € HT soit + 1.18 € TTC.



10. Comptes rendus divers.

La commission cantine :

La réorganisation des services a été analysée. Les consignes d'hygiène sont bien respectées en cette période de crise sanitaire. La semaine du goût a été marquée par de nouveaux plats sucrés-salés. Depuis la rentrée, l'approvisionnement près des producteurs locaux est renforcé : ferme du Petit Gué pour les yaourts et les légumes du « Jardin de Nicolas », producteur à Epiniac, l'information va être relayée sur le site.

Informations diverses.

Communauté de communes

- le SBC Dol a envoyé un mail pour alerter sur les déchets jetés dans les égouts. Un panneau « la mer commence ici » va être commandé et une animation sera proposée à l'école.

Commune :

- les infirmiers reçoivent sans rendez-vous les lundi et jeudi de 13h30 à 15h30, au cabinet, rue du Calvaire,

- au carrefour du lieu-dit « Le Bois Gervilly » et « Bel-Air » la signalisation par les services du Conseil départemental a été changée. Cependant les anciens blocs ciment sont restés. Il faut être vigilant pour l'entretien des accotements et le conseil départemental va être contacté afin de s'assurer de l'enlèvement de ces matériaux.

- une question a été posée sur le vote du 6 octobre à l'assemblée nationale concernant la réintroduction temporaire de l'usage des néonicotinoïdes afin de sauver la filière sucre, autorisé pour 3 ans. Mr Bourdeaux, député, sera contacté.

- les responsables voirie du Conseil départemental se sont déplacés à Saint Léonard et au lieu-dit « Le Breil », suite à des problèmes signalés par des administrés. Un busage va être mis en place ainsi qu'un aménagement provisoire.

- le projet de chantier international proposé par l'association « Le Fil Vert » au lieu-dit « La Bigotière » du 18 au 31 juillet 2021 pour des jeunes allemands, algériens et français afin de restaurer une grange et proposer des échanges culturels, est présenté. L'association sollicite une aide financière ou/et matériels à la commune.



Le conseil municipal donne son accord de principe pour une participation de 500 € en fonction de l'engagement des associations communales.

- l'aménagement d'un plateau multisports est évoqué. Une réflexion doit être engagée pour recenser les besoins, définir l'emplacement et voir ce qui existe. Un groupe de travail est constitué avec Mrs Roizil, de La Chesnais, Mmes Desnos, Trufflet et Ducoux.

- un riverain a fait savoir que la vitesse est trop importante au lieu-dit « Rayer ». Celui-ci demande un panneau de limitation à 50, c'est le Conseil départemental qui a la charge de cette route.

- la prise utilisée par les commerçants ambulants, place de la mairie, est difficilement accessible. Des prises existent près de la salle polyvalente, un déplacement des marchands serait envisageable. De plus, une réunion avec les producteurs locaux, va être proposée de façon à définir les besoins.

Séance du 17 nov. 2020

A la demande de Madame le Maire et après accord des membres du conseil, une minute de silence a été observée en hommage au professeur assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine, et aux trois victimes décédées à Nice le 29 octobre.



1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service 2019 du service collecte, traitement et valorisation des déchets.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

2. Présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat des Eaux de Beaufort.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

3. Syndicat départemental d'énergie 35 : modification des statuts.

Le Conseil municipal approuve les modifications statutaires nécessaires pour répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements auprès du Syndicat.

4. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : protocole de cession et d'engagement avec Emeraude Habitation de Saint-Malo.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de protocole de cession et d'engagement sous les conditions ci-dessous :

* Cession foncière de deux macro-lots du lotissement Le Courtil de la Fontaine :

- Macro-lot A, d'une superficie de 447 m² et cadastré section A numéro 1190
- Macro-lot B, d'une superficie de 828 m² et cadastré section A numéro 1191

* Cession au prix de 21 000 € HT pour 6 logements (3 500 HT par logement) soit :

- Pour le macro-lot A, et la réalisation de 2 logements, d'un montant de 7 000 € HT
- Pour le macro-lot B, et la réalisation de 4 logements, d'un montant de 14 000 HT.

* Aide réelle de la commune d'Epiniac : acquisition pour un montant de 87 067.20 €, cession pour un montant de 21 000 € HT, soit une participation de la commune pour 66 067.20 € HT.



5. Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n° 9.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 9 à Monsieur Lemarié Corentin et Madame Godment Chloé au prix de 483 m² x 70 € = 33 810.00 € TTC.

6. Subvention de fonctionnement attribuée à l'école privée.

Le conseil municipal décide de revaloriser la subvention de fonctionnement attribuée à l'école privée à compter du 1er janvier 2021, suivant le coût moyen départemental qui sert de référence.

La somme de 1 262 € par élève de maternelle et 386 € par élève de primaire sera versée. En conséquence, l'OGEC d'Épiniac bénéficiera d'une subvention de 56 790 € pour les 45 élèves de maternelle et de 33 582 € pour les 87 élèves de primaire, soit un total de 90 372 €.

7. Point additionnel : Budget communal : décision modificative n°1.

FONCTIONNEMENT	
Diminution de crédits	
D-022 Dépenses imprévues	- 15 000 €
Augmentation de crédits	
Chapitre 65- Autres charges de gestion courante Compte n°6531- Indemnités	+ 15 000 €

8. Personnel communal : recrutement d'un agent par mutation : création d'un poste permanent statutaire.

Un emploi permanent d'adjoint technique chargé de travaux d'espaces verts à temps complet à compter du 18 novembre 2020, est créé.

9. Renouvellement d'un poteau incendie : devis.

Le conseil municipal accepte un devis de Véolia pour le renouvellement d'un poteau incendie avant la remise en service pour un montant de 2 504.39 € HT soit 3 005.27 € TTC.

10. Panneaux de signalisation : devis.

Le devis de la Société Signaux Girod pour l'acquisition de 3 panneaux signalétique pour un montant de 577.72 € HT soit 693.26 € TTC, est accepté.

11. Point additionnel n°1 : Tarifs des fournitures de voirie.

Le prix 2020 facturé aux particuliers est maintenu aux montants suivants pour 2021:

Buse D 300 centrifugée béton 2,40 m	61.00 € TTC
Buse D 400 centrifugée béton 2,40 m	77.00 € TTC
Tube écobox D 300 en 6 m	74.00 € TTC
Tube écobox D 400 en 6 m	131.00 € TTC
Grille plate fonte avec cadre 60x60	161.00 € TTC
Grille concave avec cadre 60x60	162.00 € TTC

12. Point additionnel n°2 : Lotissement Le Courtil de la Fontaine : devis des clôtures.

Le conseil municipal valide les devis suivants :

- Lambert Paysage, pour la mise en place d'une clôture le long de l'étang, du bassin de rétention avec pose d'un portail et une clôture avec occultants, en sortie de lotissement pour un montant de 15 446.40 € HT soit 18 559.68 € TTC
- Entram Travaux Public, pour le garde-corps sur pont cadre pour un montant de 3 100.00 € HT soit 3 720.00 € TTC, en plus-value par rapport au marché,

Informations diverses.

1 -L'avancement des travaux de l'atelier technique est présenté.

Des infiltrations d'eau au niveau du restaurant scolaire et à la Maison des associations nécessitent l'intervention de couvreurs. Les artisans ont été contactés.



2 - Un questionnaire va être envoyé aux producteurs locaux et commerçants d'Épiniac pour connaître leurs attentes et une réunion sera organisée dès que possible.

De même, un courrier va être distribué aux habitants du bourg de St Léonard pour les consulter sur la mise en place d'un composteur collectif.

3 - Un état des lieux pour l'élagage a été effectué, il faut prioriser pour permettre le passage de la fibre optique.

Une consommation importante d'eau a été constatée aux vestiaires du terrain de football, un contrôle va être mis en place.

4 -Le bilan de la réunion avec les présidents des associations le 22 octobre, est présenté pour échanger sur le projet de chantier international proposé par l'association « Le Fil Vert ». De même, le Téléthon sera organisé différemment cette année avec la mise en place d'urnes dans les commerces du 23 novembre au 6 décembre et la participation de l'école avec une course parrainée le 8 décembre.

Un évènement biannuel, regroupant les différentes associations, pourrait être organisé sur la commune : randonnées, activités sportives... La date du 9 mai 2021 a été retenue pour l'instant.

5 - Deux services sont mis en place au restaurant scolaire depuis le 2 novembre. Compte tenu de la prolongation de cette mise en place, il est nécessaire de trouver une personne supplémentaire pour un contrat d'1h par jour.

Séance du 15 DÉC. 2020

1. Présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

2. Travaux de rénovation de l'église du bourg de Saint-Léonard : désignation de la maîtrise d'œuvre pour l'étude de diagnostic.

La commission d'appel d'offres propose de retenir le Cabinet d'architecture Catherine PROUX de RENNES pour un montant maximum des honoraires de 12 820.00 € HT.

3. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire).

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI)

Il sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

4. Budget communal : décision modificative n°2.

Pour mémoire, la délibération n°2020-11-071 : décision modificative n°1 est annulée. Le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants au budget primitif communal pour l'année 2020 :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D-020 Dépenses imprévues	- 21 008.60 €	-
D-10- C/10226 Taxe d'aménagement		+ 21 008.60 €
D- C/2188 Autres immobilisations corporelles - Opération n°57	- 561.00 €	
D-10- C/10226 Taxe d'aménagement		+ 561.00 €

5. Budget communal : décision modificative n°3.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le compte n° 2041582, correspondant à l'effacement des réseaux rue de la Motte du 07/12/2018, doit être obligatoirement amorti.

Désignation	Dépenses	Recettes
FOINCTIONNEMENT		
D-022-Dépenses imprévues	- 668.67 €	
D-042-C/6811	+ 668.67 €	
INVESTISSEMENT		
D-020- Dépenses imprévues	+ 668.67 €	
R-40- C/28041582		+ 668.67 €

6. Tarifs des fournitures de voirie.

Madame le Maire propose au conseil municipal de compléter des fournitures de voirie prévues dans la délibération n°2020-12-75 du 17 novembre 2020.

En conséquence, le prix facturé aux particuliers sera aux montants suivants :

Grille plate PMR 50x50	99.00 € TTC
Grille plate PMR 60x60	161.00 € TTC
Grille concave PMR 50/50	72.00 € TTC
Tube écobox D 250 en 6 m	66.00 € TTC
Tout venant (empierrement 0.31.5)	20.00 € TTC la tonne

Ces tarifs sont applicables à compter du 16 décembre 2020.

7. Renouvellement de la convention FGDON 35.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention multi-services avec la FGDON35 pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour un montant forfaitaire de 165 € par an.

8. Point additionnel n°1 : Lotissement Le Courtil de la Fontaine : vente du lot n° 8.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la vente du lot n° 8 à Monsieur Rouault Fabrice et Madame Cipoire Servant au prix de 522 m² x 70 € = 36 540.00 € TTC.

9. Eglise d'Epiniac : remplacement et modernisation de la volée de la cloche

Le devis de l'entreprise MACÉ pour le remplacement et la modernisation de la volée de la cloche n° 1 pour un montant de 2 962.67 € HT soit 3 555.20 € TTC, est retenu.



10. Bâtiments communaux : mesure d'activité volumique du RADON.

Le devis de la société Socotec pour la mesure d'activité volumique du RADON dans les bâtiments publics pour un montant de 760.00 € HT, est validé.

11. Terrains de football : travaux d'entretien.

Le devis de la société Arvert pour l'entretien des terrains de football pour un montant de 2 560.00 € HT soit 3 072.00 € TTC, est accepté.

12. Comptes rendus divers :

1 - La commission bâtiments :

La réception des travaux de l'atelier communal a eu lieu, quelques travaux restent à terminer.

2 - La commission cimetière :

Un point est fait sur la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière d'Epiniac et sur les échanges avec l'association « Des idées plein la terre » pour la récupération des déchets verts au cimetière.



3 - La commission voirie :

Un bilan sur les travaux non réalisés et prévus au budget, est présenté ainsi que l'empierrement d'un chemin communal.

Un courrier a été envoyé aux propriétaires concernant les élagages pour la fibre optique, si ces travaux ne sont pas faits, une entreprise sera mandatée pour les réaliser à la charge du propriétaire.

La voirie est détériorée en entrée de bourg sur la RD4, une intervention de réfection aura lieu lorsque les conditions climatiques le permettront.

4 - La commission communication :

Le bulletin municipal est en cours de finalisation, des cartes de vœux sont prévues pour les habitants, elles seront jointes au bulletin municipal.

5- La commission équipement multisports :

Monsieur Roizil, conseiller, rend compte des travaux du groupe, un rendez-vous a été convenu en janvier pour présenter les propositions.

Informations diverses.

- Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux, les élus réfléchissent à une manière différente de présenter les vœux en vidéo.
- Le résultat des 12 questionnaires adressés aux producteurs locaux, est présenté. Seulement 3 réponses ont été enregistrées.
- Des questionnaires ont été adressés aux habitants de Saint-Léonard pour la mise en place des composteurs collectifs, 19 réponses ont été déposées à la mairie, 14 sont favorables, 5 sont défavorables car déjà équipés et 3 référents se sont proposés.
- La collectivité a offert des pinces à déchets pour les marcheurs de l'association les Manjous d'la sabotée, il a été demandé de signaler les gros déchets pour les faire collecter par les agents techniques.
- Le broyage des sapins organisé par la communauté de communes aura lieu le 13 janvier de 16h00 à 18h00 sur le parking de la salle polyvalente.
- Une demande d'éclairage public au lieu-dit Le Chauchix Vert, pour sécuriser les enfants de leur domicile à l'abri de bus, est présentée. Un courrier est souhaité.
- Monsieur Jean-Luc Bernier souhaite faire une randonnée calèche, des courriers vont être adressés aux propriétaires afin d'élaguer pour faciliter l'accès aux chemins prévus pour cette balade.
- Un nouvel agent du service technique a pris ses fonctions le 1^{er} décembre.
- Le « chemin des évêques », présenté en commission tourisme à la communauté de communes, devrait être réalisé pour 2022.

Lotissement

Comme annoncé fin 2019, la commercialisation des 23 lots en accession à la propriété a été lancée et 6 lots sont réservés : trois actes de vente sont signés, les permis de construire sont accordés et trois constructions ont démarré, un compromis est signé et deux actes d'engagement également, des renseignements sont régulièrement demandés, nous attendons deux autres réservations.

Rappel de la démarche :

- acte d'engagement puis délibération du conseil
- signature du compromis chez le notaire
- acte authentique chez le notaire quand les délais de recours sont épurés, les clauses suspensives levées

En ce qui concerne les bailleurs sociaux, Emeraude Habitation a acheté 2 macro lots pour construire 6 logements : 5 T3 (2 chambres) et 1 T4 (3 chambres)



Les permis sont accordés et les travaux devraient démarrer prochainement. Le contexte sanitaire a ralenti la commercialisa-

tion mais les demandes repartent, n'hésitez pas à en parler autour de vous !



L'atelier communal

La mise aux normes et extension de l'atelier communal se poursuit, actuellement se finalisent les travaux de finition intérieurs.

Les entreprises terminent le chantier avec du retard, lié aux confinements successifs que nous avons subis mais la réception des travaux a eu lieu en décembre.

Les conditions de travail des agents du service technique seront considérablement améliorées : séparation des espaces de travail, espaces de stockage, rangement et stationnement des véhicules, vestiaires, sanitaires, bureau, espace repas

Une aire de lavage a été prévue ainsi qu'un chenil pour recueillir les animaux errants sur la voie publique dans l'attente de retrouver leur propriétaire ou la fourrière.

STEP (Station d'épuration) de Malhaire sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Landal

Les ouvrages de génie civil sont construits. La pose des équipements pour l'épuration de l'eau est en cours, ainsi que les travaux d'électricité. La nouvelle station d'épuration sera mise en service la dernière semaine de février 2021. Puis pendant 3 mois, le fonctionnement de la nouvelle installation sera observé, contrôlé.

Pendant ce temps, les aménagements paysagers seront finalisés. Puis la réception pourra être prononcée.

La pose des réseaux de transferts est achevée, ainsi que l'installation du poste de refoulement sur St Léonard. Les finitions seront réalisées au moment du raccordement vers la nouvelle station d'épuration à sa mise en service. La réception des travaux/lot 2 sera réalisée à ce moment-là, à la fin du mois de février 2021.



Fête des mères

Chaque année, à l'occasion de la fête des mères, nous réunissons les parents qui ont accueilli un bébé entre le 1^{er} mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours. La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois, nous a contraints à modifier nos habitudes. Nous avons reporté cette rencontre à la rentrée de septembre mais le contexte se durcissant, nous ne pouvions réunir plusieurs personnes dans un même lieu et le confinement a définitivement rendu impossible notre projet. Nous avons décidé d'aller à domicile, ce sont Mmes Laurent et Roger, adjointes, qui ont rendu visite aux mamans de l'année.

Nous espérons pouvoir réunir les familles de 2019-2020 et 2021 lors d'un moment de convivialité en mai 2021.

Il y a eu 12 naissances entre le 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020, 6 garçons et 6 filles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous avons enregistré 15 naissances, 8 filles et 7 garçons. Le premier bébé de l'année, à Épiniac, est Méline Bedel née le 11 janvier.

Toute l'équipe municipale et les membres du CCAS vous adressent leurs vœux de bonheur, la vie n'est pas un long fleuve tranquille mais quelle chance d'être parents !

« Lorsque l'enfant paraît, le cerde de famille
Applaudit à grands cris. Son doux regard qui brille
Fait briller tous les yeux
Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être
Se dérident soudain à voir l'enfant paraître,
Innocent et joyeux. »

Victor Hugo



Semaine du goût





RESTAURANT SCOLAIRE

Nous nous engageons auprès des producteurs locaux pour nous approvisionner et concevoir les menus au restaurant scolaire.

Quelques entreprises avec qui nous collaborons déjà

- Légumes - Les Jardins de Nicolas (Bio) - Épiniac
- Fruits et légumes: Yoann Taburet
- Pain: Boulangerie Épiniac
- Charcuterie / Viande- Fantou à Dol de Bretagne
- Poisson: A2S (pêche locale)
- Laitages: La Ferme du Petit Gué à Dol de Bretagne

 10, rue de la Mairie - 35120 ÉPINIAC
02 99 80 00 34
mairie.epiniac@orange.fr

Rencontre élus/agents

En début de mandat, il nous a semblé important de réunir élus et agents de la collectivité pour prendre contact et faire connaissance dans un moment de convivialité, le 8 juin.



Visite des équipements communaux

Les élus se sont retrouvés samedi 20 juin pour une visite de différents sites : atelier technique, bâtiment Yardin, église, maison des associations, lotissement



Compostage

En partenariat avec l'association Des Idées Plein La Terre, ce projet, financé par la communauté de communes fut mené à bien ce 8 février avec l'installation de composteurs collectifs en centre bourg d'Épiniac.

Le restaurant scolaire ainsi que les habitants de la commune deviennent des « acteurs » dans la diminution des déchets et leur valorisation. **Première démarche éco-citoyenne sur notre commune, d'autres installations suivront...**



Nourrissez-moi correctement vous obtiendrez un bon compost

Toujours en petites quantités et en petits morceaux



J'aime	Je n'aime pas
<ul style="list-style-type: none"> Les épluchures de légumes y compris agrumes Les coquilles d'œufs écrasées Le marc et les filtres à café Les sachets de thé en papier déchirés L'essuie-tout et les mouchoirs Les petits cartons déchirés (rouleaux essuie-tout) Les cendres de cheminée et de barbecue 	<ul style="list-style-type: none"> Le pain La tonte de gazon, les résidus de jardin, les bouquets La viande, le poisson, les restes de repas La sauce, l'huile La litière d'animaux, les excréments Les sacs aspirateur, les balayures de la maison Les matériaux non dégradables, le verre, le plastique, le métal, l'aluminium



Aux Ormes, cet été.

Le président de la communauté de communes, Denis Rapinel, et Séverine du Jonchay, codirigeante du Domaine des Ormes ont assisté à l'inauguration du composteur collectif mis en place au Domaine. Cinq nouveaux composteurs ont été mis en service, ce qui donne un total de dix-neuf postes de compostage installés sur le territoire de la communauté de communes. Cet établissement public de coopération intercommunale fournit à chaque fois le matériel nécessaire qui est monté sur place, chaque poste ayant son référent bénévole, qui est aussi responsable de la bonne utilisation du système. Le maître composteur, François Garnier d'Expertise Compost'Tout, présent à chaque inauguration, explique le principe de décomposition des déchets organiques ménagers, et de petites affiches collées sur les containers précisent la marche à suivre par les utilisateurs.



Commémoration du 8 mai

« C'était il y a 75 ans. Notre continent refermait grâce à ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir la liberté, le chapitre le plus sombre de son histoire : cinq années d'horreur, de douleur et de terreur. Rien, plus jamais, ne fut comme avant.

Aujourd'hui, nous commémorons la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie. C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai... »

Dispositif Argent de poche

Cette année, le dispositif « argent de poche » a été remis en place pendant les vacances d'été et 11 jeunes se sont inscrits pour des missions de 3h par jour, rémunérées 5€ de l'heure, 4 jours dans la semaine. Au service technique ou administratif, ils ont effectué des travaux de nettoyage, entretien, classement... Le dispositif

s'inscrit dans une démarche citoyenne pour valoriser le travail de chacun et s'appropriier l'environnement proche.

Le dispositif sera reconduit en 2021. Merci à Nolwenn, Romaric, Martin, Loann, Mewen, Léonie, Antoine, Amandine, Chloé, Oriana et Lucas (absents sur la photo)



Téléthon



Cette année, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser de manifestation, comme habituellement, au bénéfice du Téléthon.

Néanmoins, la municipalité et les associations de la commune ont souhaité mettre en place une action pour soutenir l'association.

Des urnes à DONS ont été déposées dans tous les points de vente et/ou producteurs de la commune qui le souhaitent, ainsi qu'à la Mairie aux horaires d'ouverture au public.

Pour rappel, votre don est déductible d'impôt à hauteur de 66%.

L'école Notre Dame du Sacré Coeur d'Épiniac s'est associée également en organisant une course parrainée avec les élèves le mardi 8 Décembre.

1720 € ont été récoltés.

Vœux avec les agents

Chaque année, le mois de décembre permet à tous les élus et agents de se rencontrer dans un temps de convivialité. Impossible de se réunir cette année donc les colis ont été remis dans chaque service avec les adjoints référents.



Commémoration 5 décembre

SE SOUVENIR, TÊMOIGNER, RACONTER, EXPLIQUER, PARTAGER ...

... « En ce 5 décembre, journée nationale, la République renouvelle solennellement son hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La nation se souvient de toutes les victimes civiles comme militaires, de ce conflit qui brisa tant de destins et généra tant de violences... »

... Parce que cette histoire est complexe, sa mémoire est plurielle. Parce que cette histoire est la nôtre, il est nécessaire de continuer son enseignement et de permettre sa juste compréhension. Parce que ces mémoires sont essentielles pour la construction de nos identités et pour notre cohésion nationale, sa transmission aux jeunes générations doit se poursuivre de manière apaisée... »

Extrait du discours de Mme Darrieussecq, ministre déléguée, chargée de la mémoire et des anciens combattants.



NOËL au restaurant scolaire

En ce dernier jour d'école, le Père Noël a fait une halte au restaurant scolaire où il a distribué des bonbons aux petits et grands.



Concours maisons fleuries 2020

Malgré un contexte sanitaire difficile et la fermeture des jardinerias au printemps, les participants au concours des maisons fleuries se sont une nouvelle fois mobilisés afin de donner des couleurs à notre commune. Un jury nouvellement constitué, sous la présidence de Mme Régine Laurent, a pu apprécier le talent et la passion de ces jardiniers citoyens qui contribuent à donner d'Épiniac l'image d'un lieu attractif où il fait bon vivre.

De nombreux hameaux peuvent s'enorgueillir de magnifiques tableaux paysagers et l'on souhaiterait que les participants soient plus nombreux à mettre en avant leur savoir-faire.

Dans ce travail de fleurissement et d'embellissement ne doit pas être oublié celui de nos employés communaux dont la tâche s'est considérablement alourdie avec l'abandon des désherbants et pesticides, mais aussi l'augmentation des espaces verts autour de nos bourgs et le désherbage manuel de nos cimetières.

Le contexte actuel ne permettant pas une remise des prix à la mairie, les participants se sont vus remettre leur prix à domicile par Mesdames Régine Laurent et Géraldine Passier ; à savoir un rosier à chaque participant, des entrées au parc de Montmarin pour les trois premiers de chaque catégorie ainsi qu'une somme au prorata des points acquis.

Deux catégories étaient représentées dans ce concours :

LES RESULTATS :

Maisons fleuries avec murs ou fenêtres fleuris	
1	SAMSON ROLANDE
2	JAMES ANTHÉA
3	LOUAGE MONIQUE
4	GAUTRAIS YVONNICK
5	LOUVET PAULETTE
6	MACE MARIE
7	GAUDIN THÉRÈSE

Catégorie Maisons fleuries avec jardin	
1	FRANK ELIANE
2	CHEROTZKY MICHELLE
3	RAME GERMAINE
4	CLOLUS JULIA
5	LAFFICHER MARIE-FRANCE
6	GAUTRAIS YVES
7	DIORE MARIE-THÉRÈSE
8	MENARD CHANTAL
9	FLAUX ELIANE
10	GOUDAL SIMONE
11	LECHIEN JACQUELINE
12	NIVOLLE MONIQUE



Commémoration

11 novembre

« Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha... »



Départ d'un agent au service technique

Après quelques années au service des espaces verts, Yan Guillaume a demandé sa mutation pour Melesse à compter du 1er novembre. Il se rapproche ainsi de son domicile. En comité restreint, compte tenu du confinement, nous l'avons remercié pour son travail et son investissement dans notre commune.



Panne électrique

Jeudi 2 Octobre, la tempête Alex a durement touché le territoire d'Épiniac, provoquant une grosse panne de courant sur la moitié du territoire communal.

En cause, un peuplier qui s'est abattu sur la ligne à haute tension, près du village de la Grivais, arrachant les fils d'alimentation. « Par un effet domino, les fils se sont brisés en plusieurs endroits, plongeant certains villages dans le noir », a expliqué un technicien d'Enedis.

Vendredi 3 Octobre, les villages concernés ont été privés de courant une partie de la journée. Pour réalimenter rapidement, mais provisoirement, les foyers touchés, quatre groupes électrogènes ont été mis

en action sur l'ensemble du territoire touché par l'incident, des renforts de Picardie sont venus prêter main forte à leurs collègues bretons.



La Higourdais

La mairie a reçu plusieurs appels de personnes qui s'inquiétaient de la baisse du niveau d'eau à l'étang de la Pompe, le premier que l'on découvre depuis le parking du site.

Le parc de La Higourdais est un site administré par le conseil départemental depuis 1989. Après une étude hydraulique, un plan de gestion spécifique a été mis en place. Un plan qui impose une baisse programmée de l'étang de la Pompe, pendant les mois d'août et de septembre. Une situation qui n'a donc pas à inquiéter les amoureux du site.

Lors de la période de confinement, des dégradations volontaires ont eu lieu sur les installations du site, faisant baisser le niveau d'eau de manière inhabituelle. Les réparations ont été diligentées par le conseil départemental. L'environnement du parc de la Higourdais est un refuge et un havre de paix fragile pour la faune et la flore.

En 2014, un projet de suppression des étangs de la Higourdais était mis sur la table. Il devait permettre d'assurer une continuité du Landal, un cours bénéfique au milieu naturel et à la qualité des eaux. Cette annonce avait provoqué une levée de boucliers de la part des particuliers, et d'associations, qui ne voulaient pas voir disparaître cette oasis pour la faune, la flore et les randonneurs. Plus de 64 espèces d'oiseaux y sont recensées.

Cette opposition a stoppé net le projet. Le parc de la Higourdais est un lieu de promenade très prisé. Les personnes empruntant ces sentiers doivent être respectueuses



de l'environnement, et ne rien toucher ni entreprendre quoi que ce soit qui puisse nuire à la faune, à la flore, ou même aux installations hydrauliques mises en place.

Toute anomalie constatée doit être portée à la connaissance de la mairie.

ETAT CIVIL 2020

Naissances

BEDEL Méline - 17 ter, Cadran	née le 11 janvier
LEROY Anaë - 4, la Péquinais	née le 21 janvier
THOMAS Clémence - 3, rue de la Fleuriais	née le 4 avril
BEDEL Martin - 11, La Chérulais	né le 12 mai
LOISEL Liam - 4, impasse des Roches	né le 1 juin
PAPAIL Arthur - 25, Cadran	né le 5 juillet
ARTESE Lunä - 7, rue du Loup Pendu	née le 24 juillet
ALOCHE Raphaël - 7, lot les Oliviers	né le 3 août
JAVELLE Leslie - 3, Le Ponsault	née le 9 Août
LAURENT Thaïs - 1, rue du Domaine	née le 30 août
ALLAIN Bastian - 6, la Foltièrre	né le 4 octobre
DECKER Alice - 3, La Foltièrre	née le 13 octobre
DORIN Jules - 2 bis, résidence des Châtaigniers	né le 24 octobre
PRESSE Evan - 12B le Gage	né le 15 novembre
BELEY Valentin - 1, rue de la Fleuriais	né le 25 novembre
CORVAISIER-MONNIER Iris - 2 bis, la Croix Harel	née le 31 décembre

Certains parents n'ont pas souhaité publier la naissance de leurs enfants.

Mariages

Swann HUBERT, conseiller commercial et
Elodie SÈVÈRE, chargée de recrutement
Domiciliés 2 La Haute Fresnais

Le 4 septembre

Cáthal WIMS salarié agricole et
Elodie GANCHE salariée agricole

Domiciliés à Ballymote (Irlande)

Le 17 octobre

Noces d'or

M. et M^{me} BAZIN Henri et Marie-Madeleine

le 7 mars 2020.

M. et M^{me} DIORÉ France et Marie-Thérèse

le 19 Septembre

Décès

LUCHIER Marie-Joseph née CRON
1 La Croix de Pierre

le 19 février

BILLOT Jean

7 La Foltièrre

le 29 février

GANCHE Joseph
2 La Basse Fresnais

le 6 mars

GLEMOT Gilberte née NOZAY
1 rue de la Croix Harel

le 23 mars

JOUQUAN Albertine née BOUILLIS
4 La Croix de Pierre

le 14 avril

PAPAIL Michel
6 La Péquinais

le 23 octobre

GESTIN Céline
1 résidence des Ajoncs d'Or

le 24 octobre

MORISSOT Didier
18 La Cour

le 26 octobre

Seuls les décès survenus sur la commune, ou des personnes domiciliées sur la commune sont inscrits sur le registre des actes d'état civil. Les personnes domiciliées en maison de retraite, par exemple, n'apparaissent pas sur cette liste mais sur l'état civil de leur commune de résidence.



UN GRAND MERCİ AUX JARDINS DE LA MORANDAIS

Situés entre Dol et Combourg, à la Morandais en Epiniac, Les Jardins de la Morandais ont offert de nombreux chrysanthèmes à la commune pour agrémenter les différents monuments : calvaire, Monument aux morts, cimetières...

Jardins de la Morandais
02 99 73 42 93

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus dans la commune, les mesures immédiates de sauvegarde et protection. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, et recense tous les moyens disponibles. Il définit aussi la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Pour bâtir ce PCS, la commune a sollicité ECTI (Entreprises, collectivités territoriales, insertion), une association de professionnels seniors qui comprend 2 000 bénévoles en France, dont quarante en Ille-et-Vilaine. L'association intervient auprès des collectivités territoriales sur la thématique du PCS, entre autres. Nous sommes dans l'attente de l'avis du SDIS 35 (service départemental incendie et secours) puis des autres services de l'État.

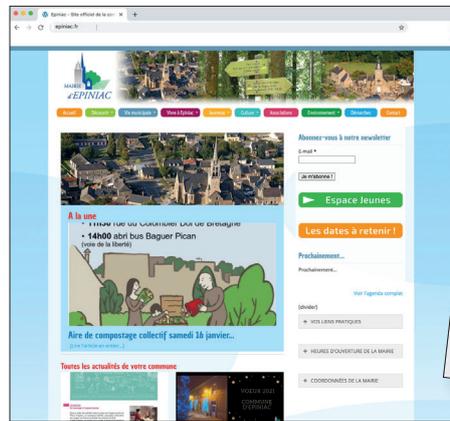


COMMUNICATION / INFORMATION

Vous pouvez retrouver toutes les informations, compte-rendus de conseil, événements ... sur le site internet : www.epiniac.fr.

Si vous souhaitez être régulièrement informé des actualités sur ce site, vous pouvez renseigner votre adresse mail sur la page d'accueil et vous recevrez une newsletter. C'est gratuit et vous pouvez vous désabonner à tout moment.

De plus, depuis quelques mois, une page Facebook Epiniac est en ligne. N'hésitez pas à liker et suivre les actualités : <https://www.facebook.com/Epiniac>.



NOUVEAUX COMMERCANTS

Producteur de légumes bio - Les Jardins de Nicolas, situé 5, la Basse Bouillère à EPINIAC
Vente directe de légumes de saison du producteur au consommateur
Vente à la ferme tous les vendredis de 15H à 20H

Contact Nicolas ROBINET au 06 72 80 10 66 ou par mail à robinet_nicolas@orange.fr



Fromagerie fermière 100% lait cru Ker Lannoué – située à 2 Lannoué à EPINIAC
Vente en direct de fromages frais, fromage blanc et fromages affinés.

Vente à la ferme tous les mardi et Vendredi de 16H à 19H

Contact François BOUILLIS au 07 86 83 23 75 ou sur le site internet <https://fermekerlannoue.fr>



Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Épiniac est un établissement public administratif communal qui dispose d'une personnalité juridique distincte. Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par cet organisme. Le conseil d'administration comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire, avec un nombre total maximum de 16 membres et un minimum de 8 membres (non compris le Maire, président de droit).

La composition actuelle du conseil d'administration du CCAS est de 11 délégués dont



5 sont élus par le conseil municipal et 5 sont désignés par arrêté du maire.

Membres élus : Régine Laurent, Soazig Ducoux, Colette Roger, Anne-Laure Choquet, Philippe Ruaux.

Membres désignés : Jean-François Trémorin, Elisabeth Fonteneau, Vincent Oudin, Jacqueline Petitpas, Valérie Couasonon.

La première action a été de contacter cet été tous les habitants de +70 ans domiciliés sur la commune.

Puis le contexte sanitaire, nous a obligés à reporter puis annuler le traditionnel repas du CCAS, remplacé cette année par un colis

offert à tous nos concitoyens de +70 ans. Nous avions prévu des temps d'accueil et d'échanges pour la distribution mais la seconde période de confinement, interdisant les regroupements et déplacements, nous avons dû nous adapter et permettre à chacun de venir librement aux horaires d'ouverture de la mairie entre le 1er et 12 décembre. Ceux qui n'ont pu se déplacer, ont reçu la visite des membres du CCAS courant décembre. Pour les personnes ayant fait part de leur souhait de ne pas recevoir de colis, la somme correspondante (528€) a été donnée à l'association « Solidarité du Pays de Dol » avant Noël.

Rappel : un registre des personnes vulnérables est ouvert en mairie, sur la base du volontariat pour ceux qui souhaiteraient bénéficier d'aides ponctuelles en laissant leurs coordonnées.

ACTION SOLIDAIRE Boîte de Noël pour les plus démunis

62 boîtes de Noël ont été déposées à l'école et la mairie, elles ont été apportées au SAMU social de Saint Malo et seront distribuées lors des maraudes ainsi qu'à l'association « Le Goéland » à destination des mamans et des enfants. Merci à vous.



Gym senior

Le CLIC Ageclac a organisé une action de prévention autour de l'activité physique adaptée qui s'est déroulée à Épiniac. Cette action est proposée par Kiné Ouest Prévention, en partenariat avec le CLIC Ageclac et la commune d'Épiniac.

Une conférence a eu lieu le mardi 4 février à 10H. A l'issue de cette conférence ont été prises les inscriptions pour le cycle d'ateliers. Le tout était gratuit, grâce au soutien financier de Pour Bien Vieillir Bretagne et de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

des personnes âgées de plus de 60 ans. Le programme s'adressait aux personnes retraitées de plus de 60 ans.





la forge à lire

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ÉPINIAC

Cette année 2020 a été une année particulière pour tout le monde mais nous avons tenté malgré tout de garder le lien avec nos lecteurs. Lors du premier confinement, la bibliothèque a été fermée quelques semaines mais nous avons rouvert au mois de mai avec un protocole sanitaire pour assurer au maximum la sécurité des visiteurs. (port du masque obligatoire, distanciation et mise en quarantaine des ouvrages)

Lors du second confinement, nous avons organisé un service de retrait de réservations, ce qui a permis de ne pas priver à nouveau les lecteurs. Ce service est toujours possible, si vous souhaitez limiter les contacts, vous pouvez réserver vos livres par mail (biblio.epiniac@orange.fr) ou par téléphone (02 99 80 11 36).

Pour consulter le catalogue du réseau vous pouvez aller sur le site du réseau : <http://lire.en.baie.bzh/>

Réseau des bibliothèques « Lire en Baie » :

Il est composé d'un réseau de 12 bibliothèques et médiathèques situées à Baguer-Morvan, Baguer-Pican, Cherruëix, Dol-de-Bretagne, Epiniac, La Boussac,

Le Vivier-sur-Mer, Pleine-Fougères, Roz-sur-Couesnon, Sains, Saint-Broladre et Sougéal. Les équipes du réseau : salariés et bénévoles sont à la disposition des usagers pour les aider au mieux à disposer des collections, services et ressources.

Modalités d'emprunt

Pour une inscription individuelle (habitants Communauté de communes et hors Communauté de communes) :

- Gratuité pour tous
- 15 imprimés + 4 DVD maximum + 4 CD maximum
- 4 semaines
- 1 prolongation de 4 semaines (sauf les documents réservés)

Emprunts des nouveautés :

- 2 nouveautés empruntables maximum 4 semaines
- Pas de prolongation

L'inscription est gratuite et valable un an de date à date. Elle est renouvelable chaque année. Tout changement de domicile doit être signalé.

La consultation sur place et le prêt des documents sont libres et gratuits. Les collections et ressources des médiathèques/bibliothèques sont acquises pour que tous puissent en bénéficier.

N'hésitez pas à consulter le site de la mairie pour vous tenir au courant de l'actualité de la bibliothèque !

Toute l'équipe vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021 !

PRIX DES LECTEURS :

Pour le Prix des Lecteurs 2019-2020 le dépouillement des bulletins de votes a eu lieu à huis clos le 12 septembre, les participants ont désigné leur roman gagnant : « Né d'aucune femme » de Franck Bouysse. Pour l'édition 2020-2021, nous n'avons malheureusement pas pu profiter de la présentation d'Hélène Camus mais nous avons cependant lancé cette nouvelle édition. Vous aurez jusqu'en juin 2021 pour lire au moins 5 des 6 romans de la sélection et pouvoir voter pour vos 3 favoris. Nous vous invitons à participer à ce prix qui est l'occasion d'échanges intéressants entre les lecteurs.

Liste des romans :

Aria Nazanine HOZAR	(Stock)
Histoire du fils Marie-Hélène LAFON	(Buchet-Chastel)
Betty Tiffany McDANIEL	(Galmeister)
Les roses fauves Carole MARTINEZ	(Gallimard)
La discrétion Faïza GUENE	(Plon)
Héritage Miguel BONNEFOY	(Rivages)



Horaires

Mercredi 14h-16h
Vendredi 16h45-18h45
Samedi 15h-17h

Tél : 02 99 80 11 36

Courriel : biblio.epiniac@orange.fr

Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur EPINIAC

Une année parenthèse où dans ce contexte inédit de pandémie, il nous a fallu élèves, enseignants, parents, membres des bureaux et municipalité nous concerter et apprendre à vivre autrement le temps scolaire. Confrontés à une première situation de confinement imposée par la gestion de la crise sanitaire, nous avons organisé l'enseignement à distance pour tous nos élèves tout en réservant un accueil aux enfants des personnels soignants. Pour relever ce défi de continuité pédagogique, chacun s'est improvisé dans un nouveau rôle, soucieux de consolider les acquis, d'aider à progresser, d'encourager, de rassurer ses enfants, ses élèves.

Enseignants, parents, nous avons tous fait preuve d'imagination pour éveiller la curiosité et stimuler les apprentissages par la réflexion et le jeu. Parfois découragés mais priorisant le bien-être des enfants, en communiquant par écrans interposés, nous nous sommes soutenus pour traverser cette première phase d'isolement. MERCI pour l'implication de chacun !

Quel soulagement et quel plaisir au retour de nos élèves dans l'école. Les enfants au quotidien nous prouvent leur capacité d'adaptation à l'application des gestes barrières puis plus récemment au port du masque dès le CP.

De ce fait, notre calendrier d'animations de ce premier semestre a été quelque peu bousculé et notre projet

« Au temps des chevaliers » n'est pas finalisé. Ce n'est qu'un rendez-vous manqué ; nos sorties au Puy du Fou pour les élèves d'élémentaire, au château de la Hunaudaye et dans la baie du Mont Saint Michel pour les élèves de maternelle sont différées de quelques mois. PATIENCE !



Renoncer à notre kermesse et partir en vacances sans pouvoir se dire au revoir de façon conviviale est une expérience que

nous souhaitons tous ne pas revivre. Deux de nos collègues ont donc discrètement quitté l'école au mois de juin, Jean-Paul LEFRANCOIS pour prendre sa retraite que nous lui souhaitons sereine et Marilène MACE qui avait été nommée à Epiniac pour une année scolaire.



Une fois l'école vide, la première phase de travaux de mise en sécurité et de rénovation de nos locaux a été réalisée ; les artisans se sont relayés pour l'installation de portiers-vidéo à chaque portail, la rénovation d'une classe élémentaire, la pose de luminaires basse consommation et la mise en place d'une nouvelle chaudière fuel à la maternelle. Le bureau OGEC est toujours en œuvre actuellement pour organiser la suite des travaux programmés en 2021, axés principalement sur la rénovation de l'école maternelle.

2020/21

Une rentrée en effervescence :

L'école accueille 140 élèves répartis en 6 classes. Trois nouvelles collègues ont rejoint notre équipe ; nous leur souhaitons la bienvenue : Tiphaine PARISOT en CM1-CM2, Delphine BERANGER enseignante à 75% en CE2-CM1 en binôme avec Vanessa RAME-HELAINTE enseignante à 25%.

Chaque rentrée est un nouveau départ où la perspective de projets inédits favorise l'émulation et nous remet en action. Les frustrations des mois passés ravivent notre besoin de créer avec nos élèves, de les impliquer dans des actions qui en plus de renforcer leurs connaissances provoquent éclats de rire et bien-être.

Si vous souhaitez découvrir notre école, consultez notre blog :

Adresse Blog école : <https://sites.google.com/view/ecole-epiniac-dol-combourg>

Du nouveau sur nos cours de récréation :

Grâce à toutes les actions impulsées par l'équipe APEL et aux financements rendus ainsi possibles, nous avons investi dans des jeux pour équiper nos cours de récréation et créer ainsi différents espaces jeux sur le site de la maternelle: jeux de construction, jeux d'habileté motrice, roues, brouettes... imaginer, courir, sauter, rêver...les plaisirs de la récré !

Une première étape, point de départ de notre grand défi de l'année :

Ensemble nous allons coopérer à la réalisation d'un clip vidéo pour un appel aux dons coopératifs en lien avec la Fondation Saint Matthieu afin de continuer à aménager nos cours de récréations et nos espaces verts sur nos 2 sites.



Devenons tous Eco Citoyens !

Dans le respect du protocole sanitaire, nous avons vécu notre premier temps fort en adaptant le jeu UGSEL de rentrée, le « TRI-ATHLON » qui consistait par équipes à rapporter dans des poubelles de tri le plus possible d'objets à recycler. Chaque équipe a ensuite représenté un sportif en action à partir des déchets collectés ; une façon ludique de mieux faire connaissance, de jouer la solidarité et de sensibiliser les enfants au tri sélectif.



Pour poursuivre cette démarche d'éducation à la protection de notre environnement proche, nous avons reçu notre fidèle créateur de spectacles interactifs Bruno MAREC pour des représentations début novembre. Avec DEDETRITUS les élèves des TPS au CE1 ont appris comment trier nos déchets pour ensuite les recycler et observer leur transformation.



Bruno a fait aussi découvrir aux CE2, CM1 et CM2 les énergies. A partir d'expériences folles entre la flamme surprise et la bouteille propulsée par de l'air sous pression, que de découvertes. Cette animation va être le début d'un questionnement sur notre consommation d'énergie. Qui sait, les futurs chercheurs et ingénieurs en énergies de demain sont sûrement parmi eux !



Les CM1-CM2 sont allés visiter la déchetterie de Dol-de-Bretagne pour en découvrir le fonctionnement.

Nous avons en projet d'obtenir le label ECO-ECOLE ; nous nous inscrivons donc dans cette démarche.



Actions de solidarité

Les élèves de nos 6 classes participent à une course parrainée en faveur du Téléthon le mardi 8 décembre. Un pourcentage de cette collecte sera versé à l'association « Tous ensemble pour Matéo », élève de notre école.

Artistes en scène !

Le projet théâtre avec les CE1 a débuté le 30 novembre par un atelier philo-théâtre animé par l'association « Les araignées philosophes ». Un jeu intitulé « le jeu du Dehors » qui permet de questionner et d'examiner le Dehors pour mieux l'appréhender. Dans un second temps les élèves visiteront le théâtre la Paillette, à Rennes où ils assisteront à la représentation de la pièce « Souliers de sable ». Les enfants vivront ensuite des ateliers -découverte en classe ; ils seront ainsi en immersion dans une démarche de création artistique.

Projets musique : Françoise SPATZ interviendra dans 4 de nos classes

- en TPS/PS, MS/GS : séquences musicales autour de la gestion des émotions en mêlant jeux d'écoute, gestuelle, rythmique et créations sonores
- en GS/CP : initiation à la musique et aux danses médiévales en continuité de notre projet inachevé
- en CE1 : créations sonores et pratique du chant
- Dans le cadre d'un projet danse, les GS de Pascal ont proposé une prestation de leur création. Chaque élève a apporté sa contribution pour l'élaboration d'une danse sur le lac des cygnes.



Comme un poisson dans l'eau !

L'accès à la piscine a été maintenu pour les scolaires ; les CE1 et les CM1-CM2 ont vécu en premier les séquences de natation à Dolibulle, financées par la Communauté de communes. Les classes de MS-GS, GS-CP et CE2-CM1 prendront le relais à partir du mois de mars. Un grand merci aux parents et grands-parents qui nous aident à encadrer ces séances.

A l'aise dans ses baskets !

Depuis plusieurs séances, nos élèves s'entraînent avec ferveur à la course en vue de leur participation au Téléthon.



Au mois de janvier, nos élèves de CM passeront leur permis vélo avec la Prévention Routière.

Les élèves du cycle 1 sont inscrits aux Jeux départementaux UGSEL qui se dérouleront au mois de juin autour du thème gestion des émotions.

Initiation ESCRIME.

Nous serons heureux de retrouver le maître d'armes Eric VIALLE qui viendra animer les séquences d'escrime dans 3 de nos classes à partir du mois de janvier : GS/CP, CE2/CM1 et CM1-CM2, un privilège pour nos élèves d'apprendre à manier le fleuret.

Depuis quelques jours Noël se prépare dans nos classes : calendriers de l'Avent, décorations, illuminations, bricolages et surprises sont au programme.

Bureau OGEC

Notre souci constant : Améliorer le cadre de vie des enfants !

Le bureau a besoin de recruter de nouveaux membres pour partager davantage les tâches et se renouveler. Nous lançons donc un appel aux compétences en qualité de comptables, de gestionnaires, de financiers, de juristes ou de référents dans le domaine du bâtiment.

A savoir : Pour intégrer un OGEC, il n'est nullement besoin d'être parent d'élève.

En qualité de parents d'élèves, vous pouvez aussi rejoindre l'équipe APEL.

Venez nous rencontrer si vous avez des disponibilités de temps !

INSCRIPTIONS :

Si vous souhaitez avoir des informations sur notre école et y inscrire votre enfant, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la directrice au 02/99/80/06/56 ou par courriel à l'adresse :

« eco35.nd-sacre-cœur.epiniac@enseignement-catholique.bzh »

« Il faudrait essayer d'être heureux ne serait-ce que pour donner l'exemple ! »
Jacques Prévert

Une pensée pour Madame GLEMOT qui s'en est allée au mois de mars 2020 et qui pendant de nombreuses années, a pris soin des élèves de maternelle dans sa fonction d'ASEM avec douceur et dévouement.

Espace Jeunes



Les vendredis de 17h à 19h30, l'Espace Jeunes d'Épiniac ouvre aux jeunes de 11 à 17 ans qui souhaitent se retrouver à la Salle de la Motte pour échanger, discuter, partager, s'animer à travers des activités sportives, culturelles ou encore lors de sorties. L'Espace Jeunes d'Épiniac fonctionne sous l'égide de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. La communauté de communes gère sur le territoire d'autres structures jeunesse loisirs comme l'Espace Jeunes de Dol de Bretagne, de Pleine-Fougères, du Mont-Dol/Baguer Pican ou encore celui du Vivier-sur-mer.

Pour s'inscrire, le jeune doit être en sixième ou être dans l'année de ses 12 ans. Un dossier d'inscription doit également être rempli par le jeune et ses responsables

légaux afin d'accéder au local. Enfin, une cotisation annuelle de 15 euros est demandée aux familles. Renouvelable à partir du 1er septembre de chaque année, cette cotisation donne accès à tous les Espaces Jeunes communautaires.

L'espace jeunes est un endroit où les jeunes peuvent rencontrer de nouvelles personnes, profiter ensemble des activités proposées par l'animateur Aurélien mais aussi pour mettre en œuvre des projets.

Au cours de l'année, des activités diverses et variées sont mises en place telles que des activités sportives, culturelles, une sortie à l'Escape Game de Dol de Bretagne, des tournois de tennis de table, de fléchettes ou de billard à la salle de la Motte et d'autres encore.



Depuis septembre, l'espace jeunes a accueilli une petite dizaine de jeunes et attend de nouveaux participants pour cette année 2021. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'Aurélien et à vous inscrire pour venir nous rejoindre.

Nous vous attendons donc à la salle de la Motte afin de vous joindre au groupe où la convivialité et la bonne ambiance sont présentes pour rencontrer de nouvelles personnes et participer aux activités proposées.

Bonne année 2021 à vous !

Aurélien NAY

eje@ccdol-baiemsm.bzh - 06 70 10 43 88

Les accueils de loisirs en pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel

La Communauté de Communes met à disposition des familles des accueils de loisirs, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Ils sont ouverts tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires. En fonction de l'équipe d'animation et des thèmes retenus, les enfants peuvent profiter de diverses activités : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques etc.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes peuvent être accueillis dans n'importe lequel des accueils situés sur le territoire. Aujourd'hui, 2 accueils de loisirs communautaires fonctionnent à l'année : Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères (ouverts les mercredis et vacances scolaires). A Baguer-Morvan, l'accueil est ouvert uniquement en période de vacances scolaires et l'accueil de Cherruex ouvre l'été. Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, avec une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour l'ensemble des accueils de loisirs du territoire.

Information et inscriptions :

Accueil de Loisirs Les Coloriés
Allée des Platanes 35 120 Dol de Bretagne
Arnaud Bertel, Directeur
Claire-Lise Fougères, Directrice adjointe
Tèl. 02.99.48.27.71 – 06.07.67.37.94
- acmdol@ccdol-baiemsm.bzh

Accueil de loisirs

11 bis rue du Général de Gaulle
35120 Baguer-Morvan
Aurélien Nay, Directeur
Tèl. 06 70 10 43 88
acmbm@ccdol-baiemsm.bzh

Maison de l'enfance

1 Rue Duguesclin
35610 Pleine-Fougères
Sandrine Boutin, Directrice
Noémie Debos, Directrice adjointe
Tèl. 02.99.48.69.61
acmpf@ccdol-baiemsm.bzh

Accueil de Loisirs

(ouvert uniquement l'été)
3 rue Théophile Blin
35120 Cherruex
Tèl. 06 70 01 66 98
acmclv@ccdol-baiemsm.bzh



Au service de qui ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ est un service d'écoute et de soutien qui s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans et à leurs parents. L'écouter peut recevoir les jeunes en individuel ainsi que les parents et leurs enfants en entretiens familiaux ou encore les parents qui souhaitent échanger au sujet de leur relation avec leurs adolescents. Les entretiens sont gratuits et confidentiels.

Pour quoi ?

Echanger sur les difficultés dans les relations parents/ enfants, les angoisses du jeune liées à de l'isolement, la rupture de parcours scolaire ou professionnel, les tensions et incompréhensions envahissantes,...

Rencontrer le PAEJ

L'écouter peut se rendre sur rendez-vous sur tout le territoire de Saint-Malo: Combourg, Tinténiac, Dinard, Dol de Bretagne, mais aussi à Ploubalay/Beaussais.

Pour prendre rendez-vous :

Contactez Sylvie Benoit au 0800 804 001
 Possibilité également de prendre rendez-vous en ligne à Saint-Malo sur le site du PAEJ :

www.mlstmao.bzh/paej

aje@ccdol-baiemsm.bzh - 06 70 10 43 88



≡ PASS Commerce et artisanat

Artisans, commerçants, financez vos investissements matériels et immatériels / travaux d'embellissements et de mises aux normes...

Jusqu'à 5 000€ d'aide directe, cofinancée par la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et la Région Bretagne.

Dispositif en faveur des artisans commerçants situés sur les communes de – de 5000 habitants.

Prise en charge de 30% des dépenses subventionnables (sur présentation des factures acquittées).

- A partir de 3 000 € dans le cas général (abaissement du seuil plancher de 6 000 à 3 000€ du 1er juillet au 31 décembre 2020, dans le cadre de la crise sanitaire,)
- A partir de 3 000 € pour les travaux d'accessibilité et les investissements de stratégie commerciale,
- **A partir de 2 000 € pour les investissements matériels numériques > dispositif de crise ouvert jusqu'au 30 juin 2021 dédié à la digitalisation et numérisation des artisans et commerçants.**

Demande d'aide à réaliser avant engagement des dépenses - Contact :

[Aurélié Ridé, 02 99 80 90 57, aurelie.ridel@ccdol-baiemsm.bzh](mailto:aurelie.ridel@ccdol-baiemsm.bzh)

Mission locale

La mission locale accompagne les jeunes de 16 et 25 ans du territoire, sortis du système scolaire : formation, emploi, vie quotidienne (permis, logement, projets ...)

Rencontres possibles et infos :

- **A Saint-Malo**, 35 avenue des comptoirs (quartier Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à 12h et 13h30 à 18h (fermé le vendredi matin) mais aussi à l'espace Bougainville et au Pôle-jeunesse
- **Sur un point de permanence** plus proche de chez vous : Dinard, Cancale, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères, Combourg, Tinténiac, Pleurtuit, Roz sur Couesnon
- **Des infos, prendre RDV** : 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur notre site www.mlstmalobzh

LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a débuté au mois d'Octobre et se terminera en avril 2021. Tous les agriculteurs de Bretagne sont concernés (environ 30 000).

Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs.

Ces données serviront aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

La plus grande partie des exploitants sera invitée par courrier à répondre directement au questionnaire via internet, de manière totalement sécurisée. 7 500 exploitants bretons recevront la visite d'un enquêteur [1] et seront amenés à répondre, en plus du questionnaire de base, à des questions plus approfondies portant sur certaines thématiques.

Pour réaliser cette opération en Bretagne, le service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) mobilise 75 enquêteurs agréés. Ces enquêteurs sont soumis au secret professionnel.

Les données individuelles restent strictement confidentielles. Elles seront diffusées agrégées dans un but uniquement statistique. Elles ne seront aucun cas utilisées pour des contrôles.

Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc).

BREIZH BOCAGE

Le programme Breizh Bocage, qui a pour objet la création ou la reconstitution de haies bocagères et de talus boisés, sur le territoire de la Communauté de Communes, va lancer son programme de plantations pour l'hiver 2020-2021.

Ce seront 8,5 km de haies et 1 hectare de bosquets qui vont être créés, représentant la plantation de plus de 10 000 arbres. Les inscriptions sont déjà ouvertes pour l'hiver 2021-2022, la demande étant très forte, il est recommandé de ne pas tarder. Pour la Commune d'Epiniac, ce sont 4 km de haies et 1500 m² de bosquets qui ont été plantés (ou arbres donnés) par la Communauté de Communes depuis l'hiver 2017-2018. Il est important pour notre Commune de garder cette dynamique de 1 km par an.

Pourquoi préserver le bocage ?

- Pour améliorer la qualité de l'eau
- Freiner l'érosion
- Préserver le paysage et la cadre de vie
- Favoriser la biodiversité
- Valoriser la production de bois

Notre interlocuteur à la Communauté de Communes :
Timothée NOLOT, Technicien Breizh Bocage, tel : 02.99.80.19.94,
mail : timothee.nolot@ccdol-baiemsm.bzh

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique de la zone concernée par la tranche 2 de la phase 1 du programme BTHD s'achève. (sud-est d'Epiniac)

L'opération de réception des travaux est prévue pour début 2021.

Après réception des prises, deux mois sont encore nécessaires avant de pouvoir commercialiser les prises.

Si l'opération de réception est validée par THD, les premières prises éligibles sont prévues à la fin du premier trimestre 2021. Ces dernières apparaîtront alors en vert sur le site suivant :

<http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/>

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Infos Entreprises – Covid-19

Suite aux dernières mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire, le Service développement économique de la Communauté de communes a réactivé sa cellule d'accompagnement.

Une page web centralisant l'ensemble des dispositifs en faveur des entreprises est actualisée quotidiennement sur le site de la Communauté de communes.

Maintien de l'activité, avances de trésorerie, aides directes, mesures fiscales, prévention des difficultés, sécurité : rendez-vous sur le site www.ccdol-baiemsm.bzh, rubrique « Entreprendre » / « Covid 19 / informations aux entreprises ».

Lien direct vers la page : <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/covid-19-informations-aux-entreprises-2/>

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le Service développement économique de la Communauté de communes :
une question = une réponse :
aideentreprisecovid@ccdol-baiemsm.bzh



Les actualités du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Le SBC Dol a pour objet de promouvoir et de coordonner une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants côtiers de la région de Dol De Bretagne. Il regroupe 3 intercommunalités :

- La communauté de Dol et de la baie de Mont St Michel
- ST Malo Agglomération
- La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique

Monsieur Christophe FAMBON, Maire de Roz Sur Couesnon a été réélu président le 17 septembre 2020 pour un troisième mandat.

Depuis 2019, le SBC exerce également la compétence « GEMAPI » : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques.

Exemple d'opérations menées par le SBC :



Une opération de restauration du Guyoult et de remise en fond de vallée du Tertre Bintin, un de ses affluents, vient d'être menée à bien sur la commune de Dol, permettant de reconnecter 139174 m² de zones humides avec le cours d'eau et de restaurer un fonctionnement hydraulique harmonieux. Ce projet intégrait aussi une restauration du Guyoult sur 540 m. Toute cette opération a été menée en concertation avec l'exploitant agricole et les propriétaires concernés.

Le SBC organise aussi des actions de sensibilisation auprès du public : Action « La mer commence ici » : Des macarons céramiques à poser auprès de bouches d'égout seront distribués à 36 communes, afin de rappeler que déjections canines, mégots, plastiques... qui partent dans les bouches d'égout s'en vont directement dans les ruisseaux puis à la mer !.

En projet également : un livret pédagogique à l'usage des écoles.

> Pour en savoir plus :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/> et dans votre mairie à partir du 15 février 2021 pour donner votre avis

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE

Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr



Présentation

Le syndicat Intercommunal des eaux de Landal regroupe les communes de : Bager-Pican, Epiniac, La Boussac, Pleine-Fougères, Roz-Sur-Couesnon, Sains, Saint-Broladre, Saint-Georges-De-Gréhaigne, Saint-Marcen et Trans-La Forêt. Le syndicat est en charge du service de l'assainissement collectif pour ces 10 communes membres.

Pour cela, il dispose de :

- 1 réseau de collecte de 61 kms,
- 12 ouvrages de dépollution,
- 18 postes de refoulement,

Le syndicat assure les missions suivantes :

- Travaux de mise en conformité aux règles de sécurité,
- Renouvellement du génie civil (réseau et stations d'épuration),
- Entretien des abords des stations.

La gestion de l'assainissement collectif est assurée par VEOLIA (contrat d'affermage) : permanence au 32 Rue de la Rouelle (ZA Les Rolandières) à DOL-DE-BRETAGNE (les lundis et mercredis : de 9h à 12h / téléphone : 09.69.32.35.29).

LE COMITÉ SYNDICAL

Suite aux dernières élections municipales, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de Landal se sont réunis le 16 juin 2020 à Pleine-Fougères afin d'installer leur nouveau comité syndical, élire leur président, vice-présidents, et vice-présidentes.

Christophe FAMBON, Maire de Roz-Sur-Couesnon, a été élu Président du syndicat Intercommunal des eaux de Landal à l'unanimité. Il s'agit de son deuxième mandat à la tête du syndicat.

Ont été élus aux 4 vice-présidences :

1^{er} Vice-Président : Louis LEPORT, Vice-Président à la Communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Maire de Saint-Marcen (Marchés publics, personnel).

2^{ème} Vice-Présidente : Sylvie RAMÉ-PRUNAU, Vice-Présidente à la Communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Maire d'Epiniac (Comptabilité, gestion administrative).

3^{ème} Vice-Président : Louis THÉBAULT, Vice-Président à la Communauté du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et Maire de Pleine-Fougères (Demandes de subventions).

4^{ème} Vice-Présidente : Janine LEJANVRE, Maire de Trans-La-Forêt (Communication). Le comité syndical est également constitué de 20 délégués titulaires (2 par commune + 1 suppléant).

Il se réunit 4 fois dans l'année. Il valide les propositions du bureau (Président du syndicat et 4 Vice-Présidents).



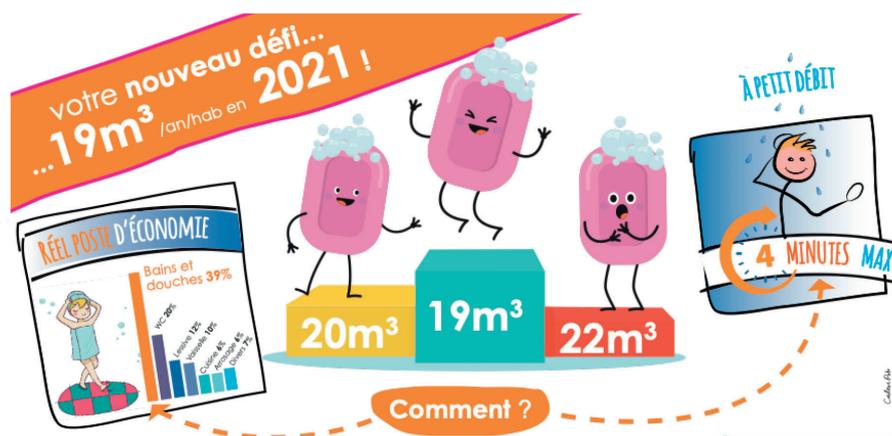
FOCUS SUR LA PFAC

Le Comité Syndical a institué la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), qui est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.

Elle est applicable aux constructions nouvelles et existantes (maisons individuelles en lotissement et hors lotissement, immeubles d'habitations, bâtiments d'activités, commerces, entreprises, ateliers, ...). Le montant de la PFAC est de 1300€ par logement, et elle est exigible à la date de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les investissements du syndicat

Budget d'exploitation (CA 2019)	412 000€ HT.
Budget d'investissement (CA 2019)	1 287 813,53€ HT.
Total PFAC perçue par le syndicat	environ 20 000€ / an



Des sables sont à votre disposition en Mairie & aux Eaux de Beaufort - 32 rue de la rouelle à Dol de Bretagne !

Les Eaux de Beaufort

Permis de construire ou demande préalable ? pourquoi et comment ?

Les travaux d'urbanisme sont soumis à déclaration. Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à déposer à la mairie : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables..

Le Permis de construire est obligatoire pour :

- toute construction créant une surface de plus de 20 m²
- y compris celles ne comportant pas de fondation
- les changements de destinations accompagnés de travaux modifiant les structures porteuses ou les façades
- les modifications de volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.

La Déclaration préalable de travaux doit être faite pour :

- les constructions ou extensions créant une surface hors œuvre brute n'excédant pas 20 m² (abris de jardins, vérandas, garages...)
- les changements de destination d'un bâtiment existant sans travaux
- les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (ravalement de façade, changement de menuiseries, percement ou élargissement de portes et fenêtres, réfections de toitures, pose ou remplacement de châssis de toit...)
- la construction de murs d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m.
- les constructions de châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 et 4 m, et dont la surface au sol ne dépasse pas 2000 m².

Un nouveau site est disponible pour aider les internautes à renseigner leurs déclarations préalables de travaux, et à réunir toutes les pièces nécessaires au dossier (plan de situation, plan de masse, etc.) :

www.declarationpreable.fr

Il vous permet de réaliser les déclarations de travaux, en fonction du type de projet à réaliser : véranda, fenêtre, extensions, panneaux solaires, clôtures, etc.

Pensez à déposer à la mairie les trois exemplaires de votre achèvement et la conformité des travaux lorsque votre projet est terminé.

PERMIS DE CONSTRUIRE 2020

MR LOUVET Pierrick – 8 La Ville Oubert	Construction d'un appentis.
MR ALLOT Serge – Le Courtil de la Fontaine	Construction d'une maison d'habitation
EMERAUDE HABITATION Lot A Le Courtil de La Fontaine	Construction de 2 logements individuels
EMERAUDE HABITATION Lot B Le Courtil de La Fontaine	Construction de 4 logements individuels
MR PICHON Robert – Le Courtil de la Fontaine	Construction d'une maison d'habitation
MR PLIHON Andy – Le Courtil de la Fontaine	Construction d'une maison d'habitation

DECLARATIONS PREALABLES 2020

MR MEUNIER Michel – La Grivais	Rénovation d'un garage en pièce de vie.
MR RICHARD Christian – 8 Le Rocher aux Bœufs	Extension d'habitation
MR POTERLOT Laurent – 3 La Chapelais	Rénovation toiture
MME PICOT Marie-Anne – 9 rue de La Lande – Saint-Léonard	Rénovation des menuiseries extérieures
MR BEDEL David – 11 La Chérulais	Création de pièce de vie.
MR CHER Yannick – 2 rue du Commerce - Saint-Léonard	Réhabilitation d'un garage.
MR VETTER Emmanuel – 3 rue de l'Épine Roulier Saint-Léonard	Modification d'une menuiserie extérieure.
MME VETTER Tatiana – 3 rue de l'Épine Roulier Saint-Léonard	Modification d'une ouverture.
MR et MME ARONDEL – 1 rue du Commerce Saint-Léonard	Rénovation des menuiseries extérieures.
MR DRYSDALE Jack – 8 rue des Sports	Création de fenêtres de toit.
MME DESIR-CHAPPE Jacqueline – 2 chemin rural Les Balluais	Rénovation des menuiseries extérieures
MR PICHON Jean-Luc – 1 rue la Barbière	Pose de 2 vélux.
MR RUELLAN Cyrille – 1 résidence des Ajoncs d'Or	Construction d'une piscine.
MR COUVERT Pascal – 2 bis Le Chaussix Veillard	Construction d'une véranda.
MME BREARD Lydie – 14 La Foltière	Installation de panneaux photovoltaïques.

PERMIS DE DEMOLIR 2020

MME BERTRAND Marie – 2 Le Croiset	
MME VETTER Tatiana – 3 rue de l'Épine Roulier Saint-Léonard	

RAPPEL SUR LES RÈGLES DE DECLARATION D'URBANISME

- L'installation de mobil homes sur parcelle privée est soumise à des règles d'urbanisme et demande d'autorisation. Sans autorisation, la construction est considérée comme illégale.
- Toute démolition, modification d'ouverture, d'aspect extérieur est soumise à déclaration

ENTRETIEN DES PIEDS DE FAÇADE ET DES TROTTOIRS ENHERBÉS

La commune a signé une charte d'entretien des espaces communaux.

Là où auparavant, un passage annuel suffisait, il en faudrait 3 désormais puisque les produits de désherbage sont interdits. Nous devons changer nos regards sur les « mauvaises herbes », nettoyer son trottoir, certains le font déjà, un geste qui devrait se faire naturellement comme le déneigement.

DIVAGATION DES CHIENS

Toute divagation des chiens sur la voie publique est interdite.

Il est donc vivement rappelé aux propriétaires de veiller à ce que leurs chiens ne puissent sortir de chez eux. Dans le cas contraire, la commune fait appel à CHENIL SERVICE pour emmener l'animal en fourrière. Le propriétaire devra alors s'acquitter d'un paiement de 94€ afin de récupérer son animal. De plus, il est demandé aux propriétaires de s'occuper de leurs animaux afin qu'ils n'aboient pas inconsidérément.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes
- A savoir : les déchets verts font partie des biodéchets.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer à la déchetterie

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser au secrétariat de mairie le mois de leur anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera remise. Ce document est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (examen scolaire, permis de conduire, ...)



TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, le conseil municipal maintient les tarifs de l'an passé, seul le prix du kwh passe de 0,27 à 0,30 €.

SALLE POLYVALENTE		Commune	Hors Commune
Caution		1000 €	
Particuliers	Journée complète avec micro et vidéoprojecteur	345 €	448 €
	2e journée	190 €	230 €
Vin d'honneur		73 €	100 €
Repas des associations communales		126 €	-
Associations communales (loto, concours de belote, thé dansant...)		105 €	-
Associations, coopératives ou autres organismes		-	190 €
Par ailleurs, pour les frais de chauffage, le tarif est augmenté à 0,30 € le kWh			

La gratuité de la salle pour :

- les associations communales : une fois par an,
- les activités de l'école, sur le temps scolaire,
- les activités hebdomadaires des associations communales

Compte tenu de la crise sanitaire, le conseil municipal maintient les tarifs de l'an passé.

SALLE DE LA MOTTE		Commune	Hors Commune
Caution		500 €	
Vin d'honneur		50 €	75 €
Repas froid		75 €	100 €
Réunion des associations		Gratuit	50 €

TARIFS FUNERAIRES 2021

1) Les concessions :

Concession trentenaire de 2 m ²	111.00 €
Concession trentenaire de 4 m ²	219.00 €

2) L'espace cinéraire :

Case columbarium pour 15 ans	589.00 €
Case columbarium pour 30 ans	883.00 €
Cavurne pour 15 ans	413.00 €
Cavurne pour 30 ans	589.00 €
Jardin du souvenir – dispersion des cendres	82.00 €

Concernant la présence d'un agent communal, le tarif sera de 31.00 €

Une procédure de reprise de 20 concessions en « état apparent d'abandon » est en cours depuis janvier 2019, il s'agit d'une procédure longue et très réglementée qui a nécessité de faire appel à un organisme spécialisé : la société GESCIME qui accompagne la Mairie pour une durée de 3 ans dans toutes les démarches de recherche des familles, délais d'affichages et procédures à respecter. Passé ce délai, et en cas de recherches infructueuses ou de renonciation des descendants, la municipalité pourra procéder à la récupération des concessions.

La commission cimetièrè, en collaboration avec M. François GARNIER de l'association « Compost-tout » réfléchit à la récupération et à la revalorisation des importantes quantités de déchets verts déposés dans les conteneurs des cimetières. Ce projet nécessitera sans aucun doute une plus grande implication des usagers des lieux. M. François GARNIER soumettra prochainement à la Commune plusieurs propositions.

CIVISME - DECHETS

Quand on se promène le long des routes, on constate un nombre considérable de déchets dans les fossés : papiers, bouteilles, cartons, dépôt sauvage de pneus et pierres dans les fossés.... En plus de l'impact environnemental, les pierres, ficelles abîment systématiquement le matériel de nettoyage. **Chacun est responsable de ses actes, ces incivilités sont inacceptables.**

De même, une minorité d'habitants dépose ses verres au pied des colonnes à verre, devra-t-on en arriver à installer un système de vidéosurveillance ?

Toute personne possédant des informations sur ces dépôts sauvages, est invitée à les communiquer en mairie et nous ferons le nécessaire.

Le service collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères est géré par la communauté de communes.



Horaires de la déchetterie de Dol de Bretagne :

Pour les particuliers :

- Lundi, mardi, vendredi de 14h à 18h (17h en horaire d'hiver)
- Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h en horaire d'hiver)

Pour les professionnels

- Mardi et vendredi de 8h à 12h.

DESHERBAGE

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté préfectoral de février 2008 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 m des cours d'eau
- à moins d'1 m des fossés même à sec
- dans les caniveaux, bouches d'égout et avaloirs.

DEFIBRILLATEURS

Nous vous rappelons que 2 défibrillateurs se trouvent sur la commune : un devant la mairie à Epiniac et l'autre près des toilettes publiques, place de l'église à Saint Léonard.

PROJET AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

La Municipalité a commencé à mener une réflexion autour d'un projet avec les producteurs de la commune.

Un questionnaire leur a été distribué au mois de novembre afin de connaître leurs besoins et leurs perspectives concernant le développement et les moyens de vente de leur activité sur la commune.

Dès que la situation sanitaire nous le permettra, nous réunirons tous les acteurs qui le souhaitent pour réfléchir et proposer des actions à mettre en place rapidement.

AGENCE POSTALE

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 12h. Il est possible de récupérer les recommandés et colis le samedi matin à la mairie aux horaires habituels d'ouverture. (Sauf en juillet et août)



Au fil du temps

Projet du monument

La loi d'octobre 1919, voulue par Raymond Poincaré et Georges Clémenceau, a conduit la quasi-totalité des communes à honorer le souvenir de la guerre. En juin 1921, le Préfet approuve par décret « l'érection d'un monument à titre d'hommage public » à Epiniac. Un contrat entre le maire Jean-Marie Gringoire et l'entreprise Hignard est signé.

Réalisation

En plus du devis initial du monument, pose comprise, de 10 500 francs, 3 000 francs sont nécessaires pour payer les 960 lettres (les noms et les initiales) gravées et dorées et les traits de séparations (qui délimitent les colonnes des noms des soldats), le soubassement et les fondations, le transport, l'entourage, l'ornementation.

Au total, le coût du monument s'élève à 13 500 francs (environ 14 000 euros aujourd'hui), et quelques faux frais.

Les ressources sont les suivantes : 2 300 francs grâce à une souscription volontaire, 1 575 francs par une subvention de l'État (15% de 10 500 francs) et 9 500 francs par la commune. Les maîtres-carriers Eugène et Jules Hignard, qui ont obtenu le marché, sont connus pour avoir dressé d'autres monuments : Tinténiac, Lanhélin, Saint-Pierre-de-Plesguen, Pleugueneuc, Chateaneuf, etc. Ils travaillent le granit bleu des carrières du Bois des Chauffetières de Lanhélin.

Le monument commémoratif d'Epiniac, placé sur le parvis de l'église au cours de l'été 1921, est inauguré le dimanche 25 septembre de la même année.

Selon le plan de l'architecte, le marbrier pose, sur un socle carré, un piédestal qui reçoit le monument en forme d'obélisque. Pour le soubassement on utilise du sable blanc, du sable de rivière et du sable venant du lieu-dit Le Rocher aux bœufs et des pierres issues de terrains communaux. Ces travaux préliminaires sont réalisés par les artisans locaux.

Sur l'une des faces, le marbrier grave : « Epiniac, à ses glorieux enfants morts pour la France, Guerre 2 août 1914 - 11 novembre 1918 ». Nous ne revenons pas, dans cette étude, sur la liste des soldats de la guerre 14-18 présents sur le monument, publiée en janvier 2019 dans le bulletin municipal. Plus tard, seront ajoutées les victimes de la guerre 39-45 puis une plaque « 50ème anniversaire - 11 novembre 1918 ».

Ornementation

Quatre médailles gravées au sommet du monument symbolisent les récompenses attribuées aux soldats : la couronne de lauriers (l'emblème de la victoire et du triomphe militaire depuis l'Antiquité), associée à la croix chrétienne, la croix de

guerre, décoration militaire en signe de reconnaissance de la Nation, l'ancre de marine (hommage aux marins tués ou disparus) et la médaille militaire remise à tous les combattants.

Des obus reliés par des grosses chaînes, tels des butins de guerre, délimitent un enclos, aujourd'hui disparu. Seuls le maire de la commune et le président de l'union des combattants sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte, faisant ainsi exception à la sanctuarisation du lieu.

Le monument, érigé pour célébrer la gloire, la victoire militaire rend aussi hommage aux pères, aux maris, aux frères, aux enfants disparus. Le monument, par définition, ouvrage destiné à garder le souvenir, s'inscrit dans la durée. Un siècle plus tard, la commémoration annuelle continue, les cérémonies perdurent dans le recueillement, la minute de silence est demandée et des gerbes sont régulièrement déposées. L'hécatombe de la grande guerre n'est pas oubliée.

Coupage de presse du 2 oct. 1921

Epiniac INAUGURATION du Monument aux Morts

Les sources relatant l'évènement sont rares, voici l'article (non signé) rédigé par un ancien combattant d'Epiniac tiré du journal : Le Nouvelliste de Bretagne - Quotidien régional catholique, riche d'enseignements sur les mentalités du moment :

Dimanche dernier, grâce aux concours de tous : clergé, conseil municipal, anciens combattants, la commune d'Epiniac a eu une très belle fête d'inauguration. Les frères Hignard, de Lanhélin, ont réussi un vrai chef-d'œuvre

et vraiment nous a dit M. Lemarié, le distingué sénateur : « Le monument d'Epiniac est le plus beau du canton ».

Dès dix heures, la jolie église gothique est absolument comble. Toute la population est là, et écoute avec recueillement pendant le Saint-Office la maîtrise paroissiale si appréciée déjà ! Après l'évangile M. l'abbé Diguët, vicaire à la cathédrale de Dol redit avec son beau talent le sens chrétien de la mort de nos héros. Puis, sous la direction du très aimé recteur, M. l'abbé Pestel, le défilé s'organise et, quelques instants après, tout le monde est groupé autour du monument pour la bénédiction. La foule écoute longuement l'appel des morts : long martyrologue de 83 noms ! M. Houitte de la Chesnais, au nom des anciens combattants, M. Stourm, conseiller général, M. Ruellan député, M. Lemarié, sénateur, prennent successivement la parole et chacun d'eux sous les modes divers, exalte le sens allégorique si puissant du monument de granit bleu, dur et simple comme la foi patriotique des Bretons. M. Le Gallais, instituteur, remercie au nom de M. le Maire les organisateurs de la fête et les personnalités présentes. Durant la journée, divers jeux : courses de bicyclettes, tir à la carabine, etc. occupent agréablement les promeneurs. À dix-sept heures, tous les anciens combattants sont réunis ainsi que plusieurs délégations des communes voisines pour le vin d'honneur qui leur est offert. M. Ruellan, député, prend la parole et avec sa franchise habituelle nous dit quels espoirs nous allons nourrir, mais aussi de grandes illusions il faut nous garder. Plusieurs chanteurs de valeur égalaient la réunion qui fut des plus cordiales. « Bravo Epiniac, l'on y a le secret des belles fêtes ».

Le bureau.



Cœur de vésins

La chorale « Cœur des vésins » réunissant une quarantaine de chanteuses et chanteurs, tous les jeudis à 20h30, salle de La Motte à Epiniac, n'a pas pu répéter depuis le début du 1er confinement et s'est mise en « stand by » pour une année blanche. Nous reprendrons nos répétitions et vous proposerons un concert dès que la situation sanitaire le permettra... à l'église de Saint Léonard, le thème en sera « l'amour », thème universel qui a traversé les époques musicales et tous les cœurs.

Anne-Marie DUPLOUY, chef de Chœur



Club des aînés Épiniac et Saint-Léonard

De nombreuses activités étaient prévues pour l'année 2020.

Les diverses manifestations ont été annulées à cause du Covid 19.

Nous espérons pouvoir réunir nos adhérents au cours de l'année 2021 lorsque la pandémie sera terminée.

Au cours de cette année, nous avons eu des repas, concours de pétanque, de belotte, réunion pour les anniversaires, les pique-nique.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse et meilleure année 2021.

Le bureau



Club Cyclo

La saison 2020 a commencé début mars avec le même effectif que l'année dernière. L'année 2020 a été marquée par ce virus qui a empêché tout le monde de sortir y compris les cyclistes. Mais bon, la santé prime avant tout.

Toutes les animations et le couscous sont reportés à 2021 si le virus nous le permet.

Si vous voulez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus.

Le bureau

Détente et loisirs

L'ADL va bien, merci. Et vous ?

Bon, l'été a été dur... Nous remercions les fidèles, qui sont venus malgré tout et surtout les exposants qui ont joué le jeu dans des conditions exécrables. Leur demander de payer leur place cette année a été humainement très compliqué, sachant que pour certains, le prix de la place, pourtant modique, était supérieur à leur recette...

Évidemment cet échec est essentiellement dû au contexte, mais ne nous évite pas une remise en cause. Il est aujourd'hui très difficile de trouver de nouveaux exposants qui veulent travailler tous les dimanches matin de fin mai à début septembre. Vu l'incertitude qui plane sur le remplissage des Ormes et la législation fluctuante, il nous paraît urgent de tenter de nous réinventer.

C'est pourquoi, cette année nous allons changer de communication et d'angle d'attaque.

Un dimanche matin à St Léonard, Sunday morning in St Léonard

sera notre nouvelle appellation.

Nous restons un marché, pour que les exposants qui sont attachés sentimentalement à l'endroit puissent venir quand ils en ont envie et gratuitement (ou pour l'euro symbolique si la loi l'exige). Nous espérons que ces conditions avantageuses pourront également en attirer de nouveaux.

Évidemment, cela fait un manque à gagner d'autant que nous n'avons pas pu cette année organiser ni la fête de la musique ni la fête de fin de marché et que nous n'avons vécu pratiquement que grâce à la subvention municipale. Mais, pour nous, la gratuité est la seule solution pour essayer de relancer le marché après cette saison cataclysmique. La saison prochaine s'annonce encore difficile, mais comme d'habitude, nous ferons appel à tous les gens de bonne volonté, acteurs ou public, pour passer de bons moments ensemble et animer notre été dans ce petit endroit si agréable.

Nous ne fixons pas encore de dates, car vu les circonstances il nous semble prématuré de nous engager dès aujourd'hui vis-à-vis de la population. Les habitués savent que la fête de la musique a traditionnellement lieu le dernier vendredi de juin et la fête de fin de marché, en fin de saison. Nous ferons tout ce qui est possible pour que ces événements aient lieu, mais nous ne nous investirons que lorsque nous serons sûrs de pouvoir les organiser. Chat échaudé craint l'eau froide...

Bon courage à tous. Au plaisir de nous revoir autour d'un verre pour un moment de convivialité et d'échange...

UNC-AFN

L'année 2020 restera triste à tous points de vue.

Triste pour la section avec le décès de Monsieur Joseph GANCHE, les cérémonies ont eu lieu sans public avec effectif réduit. Toutes nos organisations festives ont été annulées pour cette même cause (le covid).

Cependant, nous avons l'honneur d'une distinction remise par Madame le Maire au nom de la secrétaire et la ministre des armées pour le titre de porte-drapeaux des anciens AFN à Monsieur Jean MAILLARD.

Le bureau et les membres vous souhaitent une bonne année et prenez soin de vous.

APEL Épiniac – Saint-Léonard

L'assemblée générale de l'association n'a toujours pas eu lieu en raison des règles sanitaires, mais elle pourra être faite courant 2021.

Président	PASSIER Cédric
Vice-présidente	SANGUY Séverine
Secrétaire	ROIZIL Adeline
Vice-Secrétaire	LEMETAYER Audrey
Trésorier	DUCOUX Richard
Membres	
LEBRETON Anita - RENAULT Karine AVICE Yohann - SOLLIER Mickaël	

N'hésitez pas à nous rejoindre pour la rentrée scolaire !!

Depuis la rentrée, une vente de sapins de Noël provenant du Pays de Fougères a eu lieu. Merci à vous tous pour vos commandes. Pour une première, nous sommes très satisfaits du résultat. Une vente de parfums 100% français a eu lieu aussi. Nous vous remercions également pour votre soutien. Nos ventes hebdomadaires de gâteaux n'auront pas lieu cette année à cause des normes d'hygiène renforcées dues au Covid 19.

Nous ne pouvons malheureusement pas programmer de date pour le repas de l'école pour le moment.

Nous croisons les doigts pour que la kermesse ait lieu au mois de Juin. Aucune date n'a été bloquée pour l'instant.

Besoin de nous contacter :
apel.epiniac@gmail.com
Cédric 0688496752

Arc en Ciel

L'association « L'Arc-en-Ciel » propose de mettre le dessin et la peinture à la portée de tous les adultes.

À notre grand regret, il a fallu suspendre notre activité depuis mars 2020. Le virus, pourtant si petit, est plus fort que nous.

Mais notre vœu le plus cher est évidemment de reprendre nos crayons et nos pinceaux dès que les conditions le permettront, et en nous adaptant aux consignes sanitaires.

Toutes celles et tous ceux qui veulent se joindre à nous sont les bienvenus. Il n'est pas nécessaire d'avoir des dons particuliers, nous progressons ensemble et, si l'artiste qui nous encadrerait peut

revenir, son accompagnement est personnalisé et très formateur. N'ayez pas peur, nous pouvons faire plusieurs groupes.

Le Bureau

Renseignements : 06 87 61 26 76 ou 02 99 80 07 20
associationlarcenciel@gmail.com



Les Fous du Coucou



La troupe de théâtre d'Épiniac « les fous du coucou » reprendra ses activités dès que la crise sanitaire le permettra et proposera toujours, les ateliers théâtre pour les jeunes le mercredi après-midi répartis en trois groupes de 15h à 18h00 ; la troupe adulte, quant à elle, se remettra en scène dès que possible pour vous faire rire à nouveau...

Président Alcide BOUILLIS



ASSP

La saison 2019/2020 a bien démarré pour notre club mais a été arrêtée en mars 2020 à cause de la covid 19. Cela a été très compliqué car nous n'avons pas pu organiser nos manifestations de fin de saison (tournoi, concours de palet, buffet et couscous) ce qui a impacté la trésorerie de notre club, mais la satisfaction, c'est le maintien de notre équipe A en division 1 et la montée de notre équipe B de division 4 en division 3.

La saison 2020/2021 a démarré fin août avec le premier tour de la Coupe de France et le championnat le 12 septembre mais de nouveau stoppé le 25 octobre à cause de la covid 19, nous espérons reprendre la compétition fin janvier 2021.

Le club compte pour la saison 2020/2021 121 licenciés :

43 seniors, 18 vétérans, 1 U19, 2 U18, 26 dirigeants et dirigeantes, 9 jeunes au GJ du pays Dol et de la Baie (sous licence ASSP EPINIAC), 30 jeunes en (U7-U9-U11-U13) et 2 arbitres pour :



2 équipes seniors au club plus une en entente avec Baguer Morvan, une équipe vétérans, une équipe de U13, une équipe U11 et une équipe U9.

Foot à 11

Le club fait partie du groupement de jeunes du pays de Dol et de la Baie qui compte une équipe U18, deux équipes U17, deux équipes U15, et une équipe U14.

qui désirent pratiquer le football ou si vous êtes disponible et qu'il vous plairait d'encadrer des jeunes, vous serez les bienvenus car on manque de bénévoles. Pour cela, vous pouvez téléphoner au président Alain Moreaux ou vous renseigner à la mairie.

Le club de football souhaite à tous les habitants de la commune, à tous les joueurs, supporters et sponsors ainsi qu'à leurs familles une bonne et heureuse année 2021.

A tous les habitants d'Épiniac : si vous souhaitez jouer ou si vous avez des enfants

Le bureau



Souris à la vie

Je suis Annie Berthelot et je suis animatrice de danse instinctive.

Par la vague de la danse instinctive nous demandons à notre corps de se relâcher et d'être dans la spontanéité.

Mes cours ont lieu le mardi de 18h30 à 20h30 à la Maison des associations la Motte/ Cours pour adultes.

Amener vêtements amples, couvertures, bouteille d'eau.

Inscription auprès de Mme Berthelot Annie tél : 06 86 43 92 67

Les Manjous d'la sabotée

Notre belle équipe de 48 adhérents a maintenu, autant que possible, ses randonnées au cours de cette année 2020, à l'exception des mois de mars, avril et novembre. Nous randonnons chaque mardi et jeudi matin ainsi que le samedi après-midi. Nous avons réalisé quelques randos à la journée avec pique-nique (chacun étant libre de participer en totalité ou partiellement) et seulement une rando nocturne avec pique-nique.

Les Manjous sont prêts à reprendre leurs activités de plein air dès que les consignes pourront à nouveau s'assouplir.

Souhaitons une année 2021 sans contrainte pour retrouver la randonnée, source de bonne santé et de bien-être.

Jean-Clément Guilloux, président des Manjous



Le Fil vers

La période estivale de cet été 2020 a permis des occasions biens conviviales :

Le fil vers a agencé et accueilli le festival « des jours d'après », pour un soutien aux artistes et le plaisir des spectateurs.

Des soirées tartines ont été organisées pour le plus grand bonheur, des amoureux de la musique et des gourmands.

Pour mieux nous connaître, c'est par ici : <http://lefilvers.over-blog.com/>

Contact : le-fil-vers@orange.fr



Plusieurs manifestations ont été accueillies sous un chapiteau, concerts, assemblée générale des habitats groupés (Parasol35)...

Lors de la fête de l'été, de La Bigotière, nous avons pu assister, ébahis, à la « Métamorphose d'un papillon géant »,

Nous sommes allés à la découverte de la faune et avons observé les chauves-souris ; les enfants et adultes ont réalisé avec des objets de la nature des décorations extérieures et des moulins à eau.

Les bénévoles et adhérents du Fil vers regorgent d'idées et espèrent bien vous les faire découvrir pour la prochaine année.

Soyez les bien-venus à notre prochaine assemblée générale ouverte à tous, pour définir les animations de 2021.



ACCA

Cette nouvelle saison a été amputée par cette crise sanitaire du covid19, nous comptons environ 80 adhérents sur notre commune. Notre association a pris des mesures pour que notre équilibre financier reste stable car nos manifestations n'ont pu être effectuées. Lors de notre assemblée générale, nous avons voté un bureau de 9 personnes :

Membre du bureau actuel :

Président : Jourdan Gilles

Vice-président : Jourdan Jean-Yves

Trésorier : Bedel David

Vice-trésorier : Petitpas Patrick

Secrétaire : Leblanc Jérémie

Vice-secrétaire : Yger Philippe

Nos représentants agriculteurs :

OLLIVIER Alain, BOUILLIS Rémi et QUEMERAIS Samuel successeur de M. GUILLIER Xavier qui a voulu passer la main après 43 ans dans notre bureau et nous le remercions.

Nous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux de santé pour cette nouvelle année.

Le Bureau

Alcool assistance

La situation sanitaire 2020 a bouleversé notre fonctionnement local ainsi que les interventions ponctuelles auprès des services de «SOINS, JUSTICE, CARCERAL»

L'accompagnement personnalisé et familial a été compliqué.

Les actions prévues en 2020 ont été annulées... au vu des circonstances actuelles, pourront-elles être décalées ?

Notre mission auprès des personnes et des familles en prise avec des conduites

addictives, reste malgré tout très présente par le biais d'entretiens téléphoniques.

Nous espérons que les groupes de paroles pourront reprendre dès que nous aurons la possibilité de réutiliser les salles mises à notre disposition par les municipalités de Combourg et Dol de Bretagne.

Pour informations et renseignements :

www.alcoolassistance.net

Marie France Gautrais tél. 02 99 73 40 46

Commerçants & Artisans à Epiniac

A retrouver sur le site internet de la commune

ALLURA CLEAN

M. FAVRON Philippe
6, bis rue de la Butte
Tél. 02 99 48 30 73
06 28 25 16 92

Pour professionnels et particuliers
Aérogommage, Effaçage de graffitis,
Nettoyage vitrerie, Démoussage hydro-
fuge, Entretien d'espaces verts

L'ANE DE GOUITIERE

M. PRESSEDA Frédéric Mme OMNES
Frédérique

6, lieu-dit Raingo
02 99 80 04 82

www.anedegouttiere.com

Balades et randonnées avec ânes
bâtés (sur réservation) Vente de viande
d'agneau sur commande

ATELIER COUTURE

Mme MAILLARD Martine

15, rue de Normandie
Tél. 02 99 80 08 44

martine1911@outlook.fr

Du lundi au vendredi : 9:00-12:00 14:00-
18:00 ou sur rendez - vous le soir en
semaine et samedi

ENTREPRISE ROCHER

Mme ROCHER Marie - Thérèse

18, rue Croix de Bois

Tél. 02 99 48 12 14 ou 06 89 51 16 64

Peinture Décoration Ravalement

ESPRIT COULEURS

M. VETTER Emmanuel

3 rue de l'Épine Roulier - St Léonard
- 35120 EPINIAC

Tél. 06 31 94 16 49

Peinture Décoration

emmanuel.vettier35@orange.fr

KARINE ESTHETIQUE À DOMICILE

Mme COME Karine

6, le Croiset - 35120 Epiniac

Tél. 06 64 38 29 06

comekarine@wibox.fr

Esthéticienne à domicile (sur RDV)

LECHARPENTIER SARL

Mr LECHARPENTIER Dominique

9, rue du Loup Pendu

Tél. 02 99 80 98 40 - Fax : 02 99 80 76 10

Couverture - Zinguerie - Étanchéité -

Ramontage - Entretien Pose de vélux

LOUVET frères SARL

5, le Rocher aux Boeufs

Tél : 06 61 88 24 21 ou 06 62 42 43 14

louvet.regis@orange.fr

Terrassement, Assainissement, VRD,

Mise aux normes agricoles

MAÇONNERIE FAVRON SARL

St Léonard-Epiniac

Tel/fax : 02 99 48 15 19

MAÇONNERIE RUELLAN

Père et fils

6, rue de la Fleuriais

Tél : 02 99 80 05 39

www.maconnerie-ruellan-epiniac.fr

maconnerieruellan@orange.fr

PRAGMATEL

Mr LANDEL Pierre-André

11, rue du Douet des Roches

Tél. 02 99 80 06 09

Conseils, services, formation en infor-
matique

LE DOMAINE DES ORMES

Famille de La CHESNAIS

Les Ormes

+ 33 (0)2 99 73 53 00

info@lesormes.com

www.lesormes.com

<https://fr-fr.facebook.com/Domaine>

[des.Ormes](https://fr-fr.facebook.com/Domaine)

Vacances et séjours, golf, centre

équestre, séminaires et événements

RECUPERATION 35

Mr PERCHOT Frédéric

Lieu-dit Mi-Voie

Tél. 02 99 88 91 69

Enlèvement ferraille, débarras

LES JARDINS DE LA MORANDAIS

MR BOSCH Cyril et Mme BECQUART

Marlène

La Morandais - Tél. 02 99 73 42 93

<https://www.jardinsdelamorandais.fr/>

Producteur Vente directe de plantes,
fleurs et arbres fruitiers

LES JARDINS DE NICOLAS

MR ROBINET Nicolas

5 La basse Bouillière Tél. 06 72 80 10 66

[https://www.local.bio/les-jardins-de-](https://www.local.bio/les-jardins-de-nicolas)

[nicolas](https://www.local.bio/les-jardins-de-nicolas)

robinet_nicolas@orange.fr

Producteur Vente directe de légumes
de saison BIO

SONOSOL

M. BERTHO Armel

Tél. 06 52 89 99 69 ou 02 56 27 98 98

a.bertho@hotmail.fr

<https://abertho.wixsite.com/sonosol>

DJ / Animateur de soirées réussies

Saint-Malo - Rennes

LE COMPTOIR RESTAURANT-BAR-TABAC

M. et Mme ARONDEL Jean-Luc et Annie

Village de St Léonard

Tél. 02 99 48 09 81 - 07 87 37 93 93

lecomptoir.stleo@orange.fr

Cuisine de bistro au déjeuner, formule

3 plats (grillades au feu de bois, frites

maison...) Plats à thème

Le soir : sur réservation pour les

groupes (menus étudiés selon budget)

BOULANGERIE D'EPINIAC

Thierry et Julie BOUGUELERET

2, rue de la mare Pétel

Tél. 02 99 80 00 27

BOULANGERIE ESCALE PAIN

M. LEDUC Gilbert

La Bigotière - 35120 EPINIAC

Tél : 07 68 67 46 23

escalepain@orange.fr

Pain biologique

BOULANGERIE LE FOURNIL DE LA CROIX DE PIERRE

Mme LEGRAND Nolwen

La Croix de Pierre - 35120 EPINIAC

Tél : 06 33 52 93 12

Pain biologique au levain cuit au feu
de bois

LES PANIERS DU RUISSEAU

<http://app.cagette.net/group/6791>

Tél : 06 63 27 74 16

Facebook [les paniers du ruisseau](https://www.facebook.com/lespaniersduruisseau)

LE POT À JÉ

Jérôme Chaillot

Tél : 06 74 85 25 71

FROMAGE

Fromagerie fermière 100% lait cru

Ker Lannoué - située à 2 Lannoué à
EPINIAC

Vente en direct de fromages frais, fro-
mage blanc et fromages affinés.

Contact François BOUILLIS au 07 86 83

23 75 ou sur le site internet

<https://fermekerlannoue.fr>

TRAITEUR

Ti Fait Breizh

Mme BERHAULT Sabrina

19 Le Chauchix vert 35120 Epiniac

Tél : 06-32-88-19-62

Conserverie de plats bretons

ateliertifaitbreizh.fr

Marchands ambulants : Place de la Mairie

Le mardi à partir de 16h

« Ferme de la P'tite Bertègne » :

Produits fermiers Viande Bio

Contact: 06 83 98 85 38

« La Marinière » Produits de la mer Poissons et Crustacés

Le Jeudi soir

* **Camion à Pizzas « PizzaMobile »**

Commandes au 06 50 77 47 14

Lien Facebook: [@matmo35](https://www.facebook.com/matmo35) (pour
télécharger la carte des pizzas)